59e ANNÉE. — N° 92

DIMANCHE 3 AOUT 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'offensive pacifiste de 1917. Ce que nous apprennent les polémiques allemandes. Il est acquis que la possibilité d'une paix séparée avec l'Autriche était impossible. — La situation du bolchevisme en Hongrie et en Russie. — La revision des traités de 1839. Une question capitale pour la Belgique.

Les journaux nous parlent longuement de la polémique violente qui s'est élevée entre les divers partis allemands au sujet de la possibilité qu'avaient les belligérants d'arrêter la guerre dès 1917.

Polémique oiseuse, certes, car s'il est vrai qu'en juillet 1917 le Reichstag ait voté la motion de paix Scheidemann, s'il est exact que ce vote fut suivi d'une « offensive de paix », il reste indubitable qu'une paix était *impossible* à cette date de par les prétentions *Kolossales* de Berlin.

Les Barbares n'osaient plus croire en la Victoire, mais ils pensaient encore être assez forts pour lasser les Alliés et imposer une « paix blanche. »

Partie nulle, paix blanche. Voilà sur quelles bases certains Boches avertis proposaient d'ouvrir des négociations. Et encore le parti militaire ennemi, toujours intransigeant, considérait-il pareille paix comme une simple « banqueroute ».

La question se résumait à ceci :

Les Allemands n'espéraient plus vaincre, mais ils ne voulaient rien accorder pour mettre fin aux hostilités ; — les Alliés réclamaient de justes satisfactions. M. Wilson lui-même ne voulait traiter que si l'ennemi fournissait « de fortes et suffisantes garanties pour l'avenir ».

Autant dire que toute entente amiable était impossible et que les alarmistes qui — chez nous —, prétendaient qu'on sacrifiait en vain le sang de nos soldats, émettaient une contre-vérité simplement utile à leur cause et à leurs projets.

Reste, il est vrai, la possibilité qu'il y avait de traiter avec l'Autriche et d'abréger, de ce chef, la durée de l'horrible conflit.

Ici encore, les documents publiés établissent sans contestation possible, que cette paix séparée était matériellement impossible, même si l'Autriche l'eût sincèrement voulue.

On vient de publier un document capital : le discours prononcé à Vienne, le 11 décembre 1918, devant l'union des industriels de la Basse-Autriche, par le comte Czernin, l'homme de confiance de l'empereur Charles.

Tout d'abord, Czernin déclare que « personnellement il n'aurait jamais conclu de paix séparée..... » ; mais il prend la précaution d'ajouter que cette solution était impossible. Les arguments qu'il fournit sont péremptoires :

En premier lieu, au point de vue militaire, nous avions besoin en toutes circonstances de l'aide allemande. En Roumanie, en Italie, en Serbie et en Russie, c'est avec le concours des Allemands que nous avons été vainqueurs.

En seconde ligne, notre dépendance tenait à l'état de notre ravitaillement. Nous avons été contraints à tout instant à demander du secours à Berlin. Le blocus de la faim, que la Hongrie d'une part, et l'administration impériale et royale d'autre part, avec sa politique de centralisation organisaient contre la population, nous y contraignait. Je me souviens que, pendant les pourparlers de Brest-Litowsk, au plus fort de mes démêlés avec les négociateurs allemands, un ordre venu de Vienne, me contraignit à faire à Berlin une démarche humiliante pour obtenir des vivres. Vous vous rendez bien compte que de telles démarches devaient nuire à l'autorité d'un ministre et accroître les difficultés de sa tâche.

En troisième lieu notre dépendance tenait à notre situation financière. Nous demandions à l'Allemagne plus de cent millions de marks par mois pour soutenir notre change ; au cours de la guerre cette somme a fini par faire un total de plus de quatre milliards, et cet argent nous était aussi indispensable que les divisions allemandes et le pain allemand. Et, malgré cette dépendance, la seule voie qui s'ouvrit à nous pour parvenir à la paix était d'amener l'Allemagne à adopter notre politique, c'est-à-dire de déterminer l'Allemagne à faire la paix au prix de certains sacrifices.

Notre situation ne comportait qu'une issue : profiter d'un moment où la situation militaire serait assez favorable pour nous permettre de proposer une paix qui, comportant des sacrifices importants, aurait peut-être pu avoir chance d'être acceptée par nos ennemis.

Le comte Czernin ajoute, du reste, qu'il était impossible de parler de paix avec le parti militaire allemand. Et il conclut nettement qu'une proposition pacifiste de Vienne eût immédiatement décidé l'Allemagne à ravager l'Autriche comme une vulgaire Roumanie !

La vérité est évidente : l'Autriche était la *chose* de l'Allemagne, elle n'avait pas le pouvoir de se séparer de sa redoutable alliée.

Ceux qui persistent, chez nous, à affirmer qu'une paix séparée était possible avec Vienne dès 1917, veulent ignorer qu'une fois qu'on s'est mis sous la protection de l'Allemagne on doit la subir jusqu'au bout. C'est Czernin lui-même qui l'établit par des preuves surabondantes.

La légende de la possibilité d'une paix séparée en 1917 a donc vécu.

*

Les télégrammes des agences nous représentent comme désespérée la situation du communisme hongrois. Bela Kuhn, dont les troupes viennent d'être battues, ne demanderait que la vie sauve pour abandonner la partie.

Cela permet d'espérer l'amélioration prochaine de la situation de l'Europe centrale.

La partie paraît moins claire en Russie.

Des renseignements fournis par le ministre anglais, Winston Churchill, aux Communes, il résulte que l'armée de Koltchak continue à battre en retraite et qu'elle est rejetée en Asie. Par contre, l'armée de Denikine poursuit son avance dans la direction de Moscou, à la suite d'une série de succès ininterrompus.

Denikine pourra-t-il atteindre son but, ou les troupes rouges accourant de l'Oural, où elles ont refoulé Koltchak, vont-elles enrayer puis arrêter l'avance de l'armée du sud ?

Nul ne peut savoir.

Le ministre anglais a affirmé que les deux chefs russes qui poursuivent la libération de leur pays ont pu lever des armées très importantes qui doivent seulement être approvisionnées en matériel. Là se bornera le concours des Alliés. Pourra-t-on ravitailler nos amis en temps voulu pour obtenir une décision avant l'hiver ? La chose devient douteuse !...

Et pourtant il y a urgence à mettre un terme à la dictature tyrannique de Lénine si on veut sauver la Russie d'une lamentable agonie.

Un officier russe qui vient de s'évader de Pétrograd a fait au correspondant du *Daily Mail*, à Helsingfors, un récit navrant qui montre l'horreur d'une situation dont les Alliés ne peuvent se désintéresser :

« Les Bolcheviks, dit-il, sont en train d'exterminer systématiquement la malheureuse population ouvrière russe. Ils font périr par le fer ou par la famine les meilleurs ouvriers. Déjà la population de Pétrograd qui, avant la guerre comptait 3.000.000 d'âmes est tombée à 500.000 par suite de la famine et du typhus. »

La situation est d'autant plus tragique que le Président Wilson a dit que la conduite des Alliés envers la Russie serait la preuve de leur sympathie à son égard. L'officier russe avertit les Alliés que s'ils continuent à rester spectateurs pendant que Lénine et Trotsky massacrent, il en résultera infailliblement que tous les Russes loyaux qui survivront se jetteront dans les bras des Allemands. S'il en est ainsi, il nous le dit clairement, les Alliés auront perdu la paix. L'Allemagne aura en Russie une réserve inépuisable d'hommes et de richesses ; nos souffrances et nos sacrifices auront été inutiles. Nous n'avons que le choix de deux politiques. L'une est de nous désintéresser complètement de la Russie et d'abandonner les Russes à leur sort. L'autre est de mettre les Bolcheviks au ban des Nations et de donner toute l'aide possible aux Russes loyaux. « Nous ne devons pas nous contenter d'assister de loin à la lente extermination d'un grand peuple par des déments, des criminels et des agents allemands. »

L'honneur, a dit Winston Churchill, nous oblige à aider matériellement Denikine et Koltchak. Espérons que cette aide sera rapide et efficace. Il y va de l'intérêt des Alliés.

*

Une commission de quatorze membres s'occupe en ce moment de la révision des traités de 1839, concernant la maîtrise de l'Escaut.

C'est une question capitale pour nos Alliés Belges et nous avons le devoir impérieux de seconder de toutes nos forces les justes prétentions de nos voisins.

Les traités de 1839 — où on retrouve la main de nos ennemis les Boches ! — donnent à la Hollande la maîtrise des deux rives de l'Escaut en aval d'Anvers. De sorte que ce grand port belge est complètement sous la coupe de la Hollande.

Il faut noter que le Bas-Escaut n'est d'aucune utilité à la prospérité de la Hollande puisque son grand port est Rotterdam, sur la mer. Mais la maîtrise de l'Escaut permet aux Hollandais de nuire à la prospérité d'Anvers, ce qui est tout profit pour Rotterdam.

Il ne faut pas oublier que, sous prétexte de neutralité, la Hollande interdit, en 1914, l'accès d'Anvers à la flotte anglaise dont l'aide eût empêché la chute de la ville.

Pas davantage La Haye ne permit l'évacuation des 37 navires allemands saisis à Anvers par les Belges, au début des hostilités et des 30 mille soldats qui défendaient la place.

En réalité, les Pays-Bas tiennent la Belgique sous leur dépendance sans la moindre justification possible.

La Belgique a besoin pour sa prospérité d'avoir le libre accès d'Anvers à la mer. C'est par surcroît une prétention normale et naturelle.

Le droit pour la Belgique d'appuyer sa défense sur toute la rive gauche de l'Escaut est une garantie nécessaire pour elle et pour la France. C'est une satisfaction qui ne comporte pour la Hollande aucune contre-partie blessante ou fâcheuse, des compensations pouvant être accordées aux Pays-Bas.

Il faut donc espérer que la Commission chargée de solutionner la question trouvera le moyen de mettre d'accord les deux puissances en donnant pleine satisfaction à la Belgique.

Cette dernière a sacrifié sa tranquillité au triomphe du Droit, tandis que sa voisine emplissait ses coffres pendant les cinq années de l'horrible mêlée. Il serait excessif qu'au jour du triomphe la Belgique ne recueillît pas le fruit de son héroïque conduite !

A. C.

Grande Manifestation NATIONALE

Toutes les communes de France célèbreront dimanche 3 août la fête de la reconnaissance nationale envers le soldat français, reconnaissance exprimée par les enfants des écoles.

Au cours de cette cérémonie, il sera donné lecture des déclarations solennelles faites à Paris par MM. le président de la République, le maréchal Foch, Clemenceau, Deschanel, Lavisse, Robelin et des poèmes de Jean Richepin, de Jean Aicard seront débités.

Le manque de place nous empêche de publier toutes ces déclarations.

Mais nous publions les déclarations du maréchal Foch, de MM. Clemenceau, Deschanel et le poème de Jean Richepin.

DÉCLARATION de Monsieur le Maréchal FOCH

Commandant en Chef les Armées Alliées

L'Histoire n'a pas connu de guerre comparable à celle qui se termine, par la durée, la violence, la continuité de l'action en toutes saisons, la puissance des armements, la variété des moyens mis en œuvre pour atteindre le but.

C'est dire toutes les vertus qu'a exigées du soldat cette bataille de plusieurs années, poursuivie sans arrêt malgré la rigueur des éléments, malgré la force des armes ennemies.

Lutte de tous les jours, lutte presque surhumaine, dans laquelle le soldat de France a témoigné de toutes les énergies de sa race.

Gloire à cet héroïque soldat !

La reconnaissance d'un peuple, plus encore, celle du monde lui est à jamais conquise.

Quant à vous, chers enfants, vous ses fils, vous saurez vous montrer dignes de lui, en poursuivant dans le travail et la concorde, la belle œuvre de Paix dont son héroïsme a jeté les fondements et qu'il a scellé de son sang sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

F. FOCH.

Déclaration de M. Georges CLEMENCEAU

Président du Conseil des Ministres
Ministre de la Guerre

Un jour, sur le champ de bataille de Gettysburg où se décida l'issue de la guerre qui allait délivrer les Etats-Unis de la honte de l'esclavage, Abraham Lincoln, le Président libérateur, se présenta pour célébrer les grands soldats tombés pour la double cause de l'honneur américain et des droits de l'humanité.

« Je ne viens pas, dit-il consacrer nos héros immortels.

« Je viens leur demander de nous consacrer nous-mêmes, afin que nous nous montrions dignes de l'œuvre pour laquelle ils ont donné leur vie. Il n'est point en notre pouvoir de les honorer. Nous sommes ici pour nous honorer d'eux, pour les suivre dans la voie de sacrifice et de dévouement où ils nous ont si magnifiquement précédés. »

Ainsi parla cet humble bûcheron devenu Chef d'Etat, Chef de guerre, Chef de civilisation. Bientôt, hélas ! il allait lui-même payer de sa vie la gloire d'avoir conduit au succès une tâche d'affranchissement humanitaire qui rendrait la qualité d'homme à tout un peuple de créatures ravalées au rang d'un bétail asservi.

Comment se fait-il que la leçon de ce jour ne soit pas moins belle ni moins nécessaire ? C'est qu'un ouragan de barbarie s'est déchaîné sur notre territoire, d'où il menaçait des suprêmes désastres toutes les terres de droit, de liberté, d'évolution civilisée. De premier élan, nos hommes tous nos hommes se sont trouvés sur le front de bataille. Avec la France, avec tous les peuples proches ou lointains qui se sentaient menacés dans leur existence, nous avons dompté toutes les fureurs de la sauvagerie et refait l'ordre de justice, sans lequel les sociétés humaines ne sont qu'un troupeau de servitude sous des étiquettes de mensonge.

Voilà ce qu'ont fait nos morts, ainsi que ceux de nos vivants dont la mitraille n'a pas voulu. Par eux le retour aux atrocités des premiers âges a été définitivement refoulé. Par eux les plus nobles conquêtes de l'Histoire sont désormais sauvegardées. Dans sa noblesse, dans sa dignité native, la vie des hommes va reprendre son cours. Et nous sommes là, nous, non pour apporter d'inutiles hommages à des héros qui n'ont pas besoin de nos paroles pour demeurer éternellement glorieux, mais pour leur demander de nous aider, par l'éternel souvenir d'un héroïsme supérieur, à la continuation ardue de l'œuvre presque surhumaine qu'ils ont si magnifiquement inaugurée.

Que leurs noms soient donc inscrits sur nos murailles, moins pour appeler les témoignages d'une reconnaissance si méritée, que pour nous fournir, avec l'inspiration des dévouements nécessaires, les concours d'énergie désintéressée sans lesquels il n'est que fanfaronnade de progrès dans l'humanité.

Les hommes de France ont fait. Aux Français qui demeurent de poursuivre, sinon d'achever. Leur exemple est d'hier. A l'action d'aujourd'hui ! La France nous appelle dans la paix, comme elle nous appela dans la guerre. Tous pour la France à travers tout !

Déclaration de M. Paul DESCHANEL

Président de la Chambre des Députés
Président de l'Union des Grandes Associations Françaises

Chers Enfants !

Notre vie a commencé par la défaite. Votre vie commence par la victoire. La défaite, ce n'est pas seulement le territoire envahi, la capitale souillée, des provinces perdues, la guerre civile après la guerre étrangère, c'est plus que cela encore, c'est la Patrie subissant, à toutes les heures, la pression de l'étranger. Un peuple de vaincus n'est pas un peuple libre.

Vous ne connaîtrez pas ces douleurs. Vous ne les connaîtrez pas, à une condition : c'est que vous sachiez l'histoire de 1914 mieux que vos aînés ne savaient celle de 1870, que vous n'oubliiez rien, et que vous fassiez, vous aussi, envers la Patrie tout votre devoir.

Mais je suis tranquille : les crimes de l'ennemi et les conditions mêmes de cette paix ne vous permettront pas d'oublier. Vous devrez être toujours en éveil, toujours attentifs, toujours vigilants ; vous devrez, à votre tour, même en pleine paix, travailler, combattre et vaincre sans cesse. Ce sera pour vous le seul moyen de vous montrer dignes de vos aînés, qui ont tant souffert, qui ont donné leur vie, leurs forces, qui ont affronté les suprêmes périls et qui offrent à notre pieuse vénération leurs cruelles blessures. Vous devez les bénir à jamais. Il vous ont légué le plus magnifique héritage de gloire. Vous êtes désormais comptables de leurs souffrances, de leurs deuils et de leur sang devant la France et devant l'avenir.

Vous ne faillirez pas à la grandeur de votre Destin.

UN ÉCOLIER Salue les Démobilisés

Pères, frères, amis, nos grands soldats vainqueurs,
Nous les petits, nous vous embrassons à pleins cœurs,
Tous, vous qui revenez, et vos compagnons d'armes
Dont la perte a chez nous fait couler tant de larmes !
La mort qui les frappa, vous l'affrontiez aussi ;
Et c'était en pensant à nous... Merci ! Merci !
Nous ne l'oublierons pas. Les enfants que nous [sommes,
O chers sacrifiés, par vous seront des hommes,
Ils savent aujourd'hui le but de vos efforts,
Et ce qui vous rendait si généreux, si forts,
Si tenaces dans les pires mésaventures.
Ils savent que c'était pour les moissons futures
Ces horribles sillons où vous alliez versant
Tous les jours tous les grains rouges de votre sang.
Ils savent quelle foi, sans peur, sans défaillance,
Sans trêve, a jusqu'au bout nourri votre vaillance,
Afin que la moisson de paix et de bonheur,
L'homme qui doit venir en fût le moissonneur.
Pères, frères, amis, nous le serons, cet homme !
Le grain dont votre main ne fut pas économe,
Tant de beau sang qui pour l'avenir a coulé,
C'est nous, au monde heureux, qui le rendrons en [blé !
Un blé plus dru que ceux de jadis et naguère,
Puisque vous, les Poilus, avez tué la Guerre,
La vieille ogresse dont la rage sans répits,
Avant qu'ils fussent mûrs, coupait tous les épis.
Sous vos poings justiciers le hideux monstre crève
Gloire à vous, nos anciens ! Et gloire à votre rêve
Que vont réaliser vos petits désormais !
Pères, frères, amis, oui, je vous le promets,
Au nom de tous, au nom des enfants que nous [sommes
Et dont vous avez fait, avant l'âge, des hommes,
Vous, nos chers morts, et vous qui revenez vain- [queurs,
Vous nos aimés que nous embrassons à pleins cœurs,
Vous avec qui demain nous franchirons la porte,
Close jusqu'à présent par la Guerre enfin morte,
Ta porte grande ouverte à deux larges battants,
O Paradis humain dont tous les habitants
Communieront, vivant des jours d'or et de soie,
Dans le pain de la Paix et le vin de la Joie !

Jean RICHEPIN
de l'Académie Française.

Lundi 14 Juillet 1919.

INFORMATIONS

La cessation des hostilités

M. Nail, ministre de la justice, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la date de cessation des hostilités. Ce projet admet qu'en toutes matières l'état de guerre est susceptible de prendre fin avant que toutes les puissances belligérantes ne soient liées par un traité définitif de paix et décidé que l'état de choses actuel cessera par le fait de la ratification du traité de paix avec l'Allemagne ; néanmoins, pour tenir compte de l'état d'hostilités existant sur certains fronts où nos troupes sont encore engagées et pour sauvegarder les intérêts des mobilisés et des ressortissants des Etats non encore en paix avec la France, le gouvernement est autorisé à proroger, par décret, les dispositions législatives ou règlementaires actuellement en vigueur.

L'Amérique réclame ses morts

Le département de la guerre des Etats-Unis annonce qu'il cherche à obtenir du gouvernement français l'autorisation d'exhumer les cadavres des soldats américains enterrés en France, pour les ramener aux Etats-Unis. Il ajoute que le gouvernement français est opposé à l'exhumation car il considère qu'il est difficile de se départir, en faveur des Américains, de la règle appliquée aux Français eux-mêmes.

On signale que 4 millions et demi de combattants de la guerre reposent maintenant en terre française.

Un discours de M. Clemenceau

Selon l'« Intransigeant », on prête à M. Clemenceau l'intention de prononcer, au mois de septembre, un grand discours programme. On s'occupe dès maintenant, croyons-nous, à la rédaction de ce discours.

La ratification de la paix

Après avoir entendu M. Leygues, la commission de la paix a voté la ratification du traité par 32 voix contre 1 et 2 abstentions.

Contre les bolcheviks

Huit aéroplanes anglais ont bombardé efficacement Cronstadt, dans un raid de quarante minutes.

Denikine prend Poltava

Le général Denikine s'est emparé de Poltava, ainsi que des approvisionnements et d'un matériel considérable.

L'Allemagne va restituer la Pologne

Une note de von Lensner vient d'être envoyée aux Cinq, les informant que l'Allemagne avait invité le gouvernement polonais à envoyer une commission à Berlin pour discuter les modalités de restitution par l'Allemagne des territoires revenant à la Pologne.

Pour désarmer les Bulgares

Par ordre du général Franchet d'Esperey et comme suite aux incidents de Loumpalanka, une division française sera envoyée en Bulgarie pour désarmer l'armée bulgare.

Les milieux compétents sont d'avis qu'il est nécessaire de protéger la frontière nord du royaume, pour empêcher l'ennemi de faire de la propagande bolcheviste.

La Haute-Cour

La commission d'instruction de la Haute-Cour de justice sera saisie des réquisitions de M. le procureur général Lescouvé, qui conclut au renvoi de M. Caillaux devant la Haute-Cour et à un non-lieu en faveur de MM. Loustalot et Comby.

Chambre des Députés

Séance du 31 juillet 1919

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'augmentation des soldes. M. Jobert soutient un amendement tendant à supprimer les augmentations prévues pour les officiers supérieurs. MM. Benazet et Abrami combattent l'amendement qui est repoussé par 383 voix contre 94.

Le projet est voté.

Sénat

Séance du 31 juillet 1919

Après le dépôt de quelques rapports, le Sénat adopte le projet portant règlement définitif du compte des recettes et des dépenses du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à jeudi prochain pour la discussion du budget de 1919.

CHRONIQUE LOCALE

DERNIERS EFFORTS

Fatigués par deux ou trois échecs, mis en déroute par le Tigre, et même par Klotz ce qui est moins flatteur), les conjurés se sont un peu apaisés. Ils se contentent d'accuser la Chambre de servilité, ce qui est la grande ressource de toutes les oppositions, lorsqu'elles ont été battues.

Toutefois, comme il faut couvrir la retraite et se ménager la possibilité d'un retour offensif, les conspirateurs ont jugé bon de profiter du Congrès du parti radical pour essayer de prendre une sorte de revanche. Chacun sait qu'il y a dans tous les partis qui sont déjà organisés ou qui cherchent à s'organiser une sorte d'antagonisme entre les élus et les membres du Comité directeur. Les élus, forts des suffrages des électeurs, s'affranchissent volontiers des subtilités excessives de la doctrine ; les membres du Comité, qui sont, pour l'ordinaire, des laissés pour compte du suffrage universel et des espèces d'épaves de la politique, sont volontiers intransigeants sur les principes et s'arrogent une sorte de droit de contrôle et de suzeraineté sur les élus.

Les 40 ou 50 caillautistes que compte la Chambre ont essayé de profiter, contre les députés qui ont suivi Clemenceau, de cette division permanente qui sépare les élus du Comité directeur. La manœuvre ne leur a pas réussi. Les radicaux ont même déclaré que l'on devait, dans la préparation des listes électorales et dans l'apparentement préalable, élargir un peu à droite les bases de l'union et rompre, à gauche, avec les bolchevistes.

C'est en vain que Franklin Bouillon a essayé de tourner l'assemblée contre Clemenceau. Il n'y a pas réussi davantage.

J'aime beaucoup Franklin Bouillon. Son père était un ami de Louis Blanc. Lui-même a de l'esprit, de l'activité ; il nous a beaucoup servis par les relations qu'il a conservées en Angleterre, et il ne manque pas de sympathies à la Chambre. Mais il est connu comme un homme un peu trop violent et passionné.

Ce pauvre Métin, qui est mort si brusquement, aimait à nous raconter comment Bouillon s'amusait, jadis à expulser les étudiants catholiques du cercle du Luxembourg qui venaient troubler à la Sorbonne les premiers cours d'Aulard, sur l'Histoire de la Révolution. Aidé de quelques bons compagnons, comme Métin, Albert Milhaud, Steeg, il conduisait à la porte, sans douceur et sans ménagements, les interrupteurs les plus bruyants, après les avoir, au préalable, abondamment régalés de coups de canne. Au dire de Métin, il mettait une célérité et un zèle admirables dans cette petite opération. Depuis lors, Métin est mort, Steeg est devenu ministre et a dû se calmer ; mais Bouillon est resté le même.

Son plus grand plaisir est, comme au temps de sa jeunesse, de grimper sur les tables et d'invectiver les puissants du jour. Lorsqu'il faisait à Caen de la politique radicale, il laissa un soir les basques de sa redingote entre les mains de ses adversaires qui appartenaient pourtant au parti modéré : il est probable qu'il avait dû leur en dire assez pour les faire sortir de leur modération. Il est d'ailleurs honnête et droit, et il a dénoncé il y a trois ans, avec vigueur, les louches intrigues de Caillaux en Italie. Mais actuellement il en veut à mort au Tigre qui l'a traité sans égards. Il n'est pourtant pas arrivé à tourner l'assemblée contre lui, quelque passion et quelque talent qu'il ait mis dans ses attaques.

Tout porte à croire qu'il prendra de nouveau la parole, lorsqu'on discutera le traité de paix, ce qui ne saurait beaucoup tarder. On répète dans les couloirs que Barthou, ce Barrère de la 3e République, essaiera à cette occasion de donner un croc-en-jambe à Clemenceau, en montrant que les garanties consenties par nos alliés sont jugées insuffisantes par notre Etat-Major. Marin, député nationaliste de Nancy, homme très énergique et très honnête qui eut, il y a quatre ans, avec votre député, une discussion assez vive à propos de Tanger et de Gibraltar, appuiera sans aucun doute Barthou. Bouillon fera chorus. On racontait, ces jours-ci, que Barthou espérait obtenir un ajournement de la ratification en profitant des hésitations du Sénat des Etats-Unis et qu'en prolongeant ainsi la discussion il forcerait Clemenceau à retarder la date des élections, ce qui laisserait aux conjurés le temps nécessaire pour essayer de le renverser. Mais cette mine à retardement paraît devoir rater. On sait du reste que si Barthou est de mèche avec Briand, il n'ose pas trop l'avouer et que ce subtil Béarnais, ondoyant et peu sûr de sa nature, n'aime pas à courir les risques d'un échec et se range toujours du côté du plus fort.

Tout porte donc à croire que les conjurés seront de nouveau battus. Et ce sera justice, comme on dit au Palais ou dans les exploits des huissiers. N'allez pas croire, cependant, que ceux qui voteront pour Clemenceau approuvent la politique de tous ses ministres. Je vous ai déjà dit, il y a quelques semaines, que l'on était excédé des procédés de quelques-uns d'entre eux, surtout de Loucheur. Boret a dû être débarqué sans aménité. Clémentel est peu solide : ce pauvre homme qui s'est révélé faible d'esprit pour certaines affaires est singulièrement avisé quand il s'agit des affaires d'intérêt. Quant à Loucheur sa politique est très simple : gorger les gros industriels et enfler les salaires des ouvriers métallurgistes privilégiés en écrasant les con-

sommateurs, autrement dit maintenir la vie chère. Seulement Clemenceau, qui serait ravi de se débarrasser de ces messieurs, a encore besoin pour quelques semaines de leur concours, parce qu'ils sont très habiles et qu'ils connaissent leur métier. C'est pour la même raison qu'il garde Mandel, son chef de Cabinet, qu'il sait antipathique à tout le monde, mais dont la fidélité et la puissance de travail le rassurent, et qui d'ailleurs a été à l'*Aurore*, il y a 20 ans, son compagnon des mauvais jours. C'est pour cela aussi qu'il le soutient contre l'hostilité générale, et qu'il a même, à sa recommandation, remplacé Boret par Roy, du Loiret, devenu assez impopulaire à Orléans, mais qui a promis à Mandel de le prendre sur sa liste comme candidat à la députation.

Comme il arrive d'ordinaire, les services du maître font oublier les faiblesses et les fautes des serviteurs.

D.-A. F.

NOTRE « MAUVAISE FOI »
et la « bonne foi » de M. de Monzie

Je me garderai bien de m'arrêter aux injures copieuses dont me submerge le journal de M. de Monzie.

La plupart d'entre elles portent la marque rageuse du patron ! Mais les injures ne sont pas des arguments et j'ai des raisons de croire, au surplus, que la feuille de M. de Monzie manque totalement son but. Je n'en veux pour preuve que les témoignages d'estime qu'elle provoque à mon égard.

Aussi bien les coups ne modifieront pas d'un iota ma ligne de conduite. Jusqu'au bout je ferai mon devoir en essayant d'éclairer les électeurs. Et si mon action était aussi insignifiante qu'on le prétend en face on ne consacrerait pas des colonnes à essayer de me décourager par un venin savamment distillé.

Jusqu'au bout mon devoir. Les électeurs feront ensuite ce qui leur plaira !

⁂

Un filet de l'organe monziste doit cependant être retenu : celui relatif à l'affaire Drecoll.

Mentionnant mon étude consciencieuse, mon adversaire en arrive à cette singulière conclusion :

« Le *Journal du Lot* devait prou-
« ver qu'un député étant avocat avait
« plaidé pour des Boches, il a prouvé
« qu'il a plaidé pour un Suisse, un
« Suisse dont les sentiments ne doi-
« vent pas être suspects puisqu'au
« 14 juillet 1919 il habite toujours
« Paris, reçoit et habille des parisien-
« nes, a pignon sur rue, ou mieux
« sur grands boulevards. »

M. de Monzie a plaidé pour un Suisse, c'est tout !

Voilà, paraît-il, ce que nous avons établi. On juge à quelle sauce M. de Monzie accommode notre « mauvaise foi. »

De la *mauvaise foi*, il y en a ici. Reste à savoir où la situe le lecteur impartial.

Car, enfin, M. de Monzie a plaidé pour un Suisse. C'est possible, mais un suisse qui est un gérant, un homme de paille de la Maison *autrichienne* Drecoll.

Le procès ne concernait pas le Suisse M. de Wagner, mais bien la MAISON AUSTRO-BOCHE Drecoll.

Voilà la réalité.

Du Suisse nous n'avons rien à dire, sinon qu'il est étrange :

1° qu'il ait été capitaine dans le lansdturm autrichien.

2° que le Tribunal de Commerce de la Seine, dans un jugement du 1er juin 1915, ait pu le qualifier de « VON Wagner (dit de Wagner) » et ce à 13 reprises. Les juges consulaires ne se seraient pas permis cette plaisanterie s'ils n'avaient eu en main des preuves suffisantes.

Mais une fois encore, ce herr Von Wagner est ici un homme de paille. Ce que défendait M. de Monzie, c'était la Société Drecoll.

Or, nous avons établi nettement, preuves à l'appui, que la maison Drecoll de Paris est une succursale de la maison de Vienne :

1° Les capitaux de la succursale de Paris ont été fournis, au début, par un allemand M. Saly Berg.

2° L'inventaire du 11 juin 1914, — le dernier en date — porte EN COMMUN les recettes et les dépenses pour les maisons de Vienne et de Paris :

a) dépenses générales **Paris et Vienne :** 1.650.000 fr.

b) balance : bénéfice **des 2 maisons** au cours des 12 mois : 2.259.177 fr.

c) Total des marchandises, **Paris et Vienne :** 119.687 fr.

Si toutes les opérations **sont bloquées** pour les deux maisons c'est bien qu'elles forment UN TOUT.

3° Le papier à lettre de Paris portait en 1914 :

Paris-Vienne : Succursale de la Maison Ch. Drecoll.

4° Les rubans de taille adaptés à chaque robe portaient la même indication **Paris-Vienne.**

5° En 1915, la maison Drecoll expose à Amsterdam. Elle est indiquée comme **Maison Autrichienne,** etc., etc.

Oui ou non, cela ne suffit-il pas à établir que Drecoll est bien une maison boche et qu'ayant défendu cette maison, M. de Monzie a défendu autre chose qu'un Suisse... ancien capitaine du lansdturm autrichien ?

Au reste, nous pouvons donner une autre précision qui ne sera pas discutée par M. de Monzie, elle ne le fut pas à l'audience. Il nous suffit de citer l'*Echo de Paris* du 9 juillet 1916 :

Me Champetier de Ribes plaidant pour M. Aine-Montaillé, s'est placé tout de suite sur le vrai terrain du procès : nous assistons encore une fois de plus à un de ces drames de l'intrusion allemande dans le commerce français, comme nous en avons déjà tant signalé et que nous ne cesserons de signaler chaque fois que nous en découvrirons de nouveaux. C'est encore une maison allemande, ou plus exactement viennoise, à façade française qu'a dépeinte pour le tribunal l'excellent avocat.

A la façade française ?... à peine française, comme l'on va voir. Lorsque vous passerez sur la place de l'Opéra, jetez un coup d'œil sur l'enseigne de la maison de couture que M. Wagner soutient être française, ceci vous crèvera les yeux.

Au-dessus du balcon une sorte de frontispice porte ces mots :

Société Anglaise

Puis sur le large bandeau noir qui couvre tout le balcon :

DRECOLL

en lettres d'un pied de hauteur.

Enfin, dans l'angle gauche, en haut du bandeau, en lettres beaucoup plus petites, des lettres modestes qui voudraient passer inaperçues :

SUCCURSALE DE LA MAISON

Quelle maison, vous demanderez-vous. De la maison DRECOLL, répond l'enseigne.

Comment la maison DRECOLL, de la place de l'Opéra serait une succursale de la maison DRECOLL de la place de l'Opéra, sa propre mère à elle-même ? Ce serait absurde !

Tenez pour certain que l'on avait voulu dire : *Succursale de la maison de Vienne*, et que les deux derniers mots ont été effacés depuis le 4 août 1914.

Que si les mots : *de Vienne* n'ont jamais figuré à la suite de ceux-ci : *Succursale de la Maison* ; que si l'on a voulu dire : *Succursale de la maison Drecoll*, c'est que l'on reconnaissait que personne ne pouvait s'y tromper et que nul ne peut l'ignorer : « Drecoll tout court, cela veut dire Drecoll de Vienne. Tout le monde le sait. Inutile de l'écrire sur les murs. »

Ainsi par mégarde, M. de Wagner a affiché la nationalité de sa Société.

Et ainsi son procès est jugé, car c'est là toute la question : la maison Drecoll (de Paris) est-elle autrichienne ? L'affiche a répondu — avant le jugement.

J'ai tenu à extraire du milieu de la plaidoirie de Me Champetier de Ribes ce petit épisode, parce qu'il montre avec quelle légèreté — ou quelle audace — M. de Wagner a engagé la lutte. Me de Monzie en parut fort décontenancé. Son client avait fourni à son adversaire l'arme pour le poignarder.

Libre à M. de Monzie, qui perdit son procès devant les juges de la Seine, de parler de notre mauvaise foi. Cela ne supprimera pas la réalité, à savoir que le député de Cahors défendait, pendant la guerre, des MAISONS BOCHES.

Cela peut lui paraître naturel. Il peut triompher en nous répétant sur tous les tons que notre indignation est stupide puisque maisons boches, ou naturalisés qui salissent notre territoire ne sont pas suspects aux ministres patriotes qui se succèdent en France.

Il est certain qu'on ne peut rien contre certains naturalisés et certaines maisons ennemies.

A qui la faute ?

Aux députés-avocats qui mettent leur talent et leur science à la disposition de ces étrangers pour leur donner les moyens juridiques de s'implanter chez nous.

⁂

M. de Monzie prétend que pendant cinq ans nous avons fait une « politique de bluff. » C'est ainsi qu'il qualifie une campagne qui avait pour unique but de réconforter un petit coin du pays que d'autres s'évertuaient à alarmer.

« Politique de bluff », soit. Elle eut du moins le mérite d'être désintéressée. A ce titre elle vaut bien la « politique de rendement » que pratiquaient les avocats pour Boches.

La « politique de bluff » avait, partout, pour but d'inciter le pays à *tenir* pour donner le temps à nos héroïques poilus d'accomplir leur œuvre. N'est-ce pas un général qui, décorant hier des journalistes correspondants de guerre, affirmait :

«..... Si, comme on l'a dit, les civils n'avaient pas *tenu*, l'armée n'aurait pas tenu davantage. Et si les civils ont *tenu* c'est à vous, correspondants de guerre, que la France en est redevable..... »

N'est-il pas évident que le pays n'aurait pas tenu si au lieu d'une « politique de bluff » les journaux patriotes avaient laissé la voie libre à certains députés qui répétaient autour d'eux : « *Nous ne vaincrons pas* ».

Ah ! le beau rôle, en vérité, que poursuivaient là, ces représentants du peuple !...

A. COUESLANT.

LE SUCCÈS PAR L'UNION

Electeurs, songez à la lutte.

Dès maintenant préparez la victoire.

Pour cela un seul moyen :

Former une LISTE D'UNION qui puisse être soutenue par tout le monde, depuis les républicains modérés jusqu'aux radicaux.

Avec une seule liste d'union :

Vous battrez la liste des politiciens parce que vos candidats auront tous la majorité absolue, ce qui ne permettra pas au quotient de faire le jeu desdits politiciens ;

Vous assurerez ainsi le succès de candidats connus, éprouvés qui n'auront en vue que l'intérêt économique du pays ;

Vous libèrerez le département de l'emprise d'arrivistes dont le talent peut être grand, mais qui ont prouvé, pendant la guerre, que leur amour de la patrie ne vient qu'après leur intérêt particulier.

La France ne retrouvera sa prospérité que si nous savons maintenir l'union sacrée à l'exclusion des politiciens qui ne songent qu'à gaver leur clientèle.

Les braves gens sont le nombre. Qu'ils secouent leur apathie coupable et le succès est à eux.

Recrutement

M. Santini, chef de bataillon hors cadre, commandant du bureau de Privas, est nommé au commandement du bureau de Cahors.

LES CONTRIBUABLES
paieront les impôts

Les autobus roulent sur les routes : les autobus subventionnés par les contribuables, bien entendu. Ils font des affaires d'or, qui en doute ?

La commodité de prendre devant sa porte, un véhicule qui permet à celui qui a besoin de se déplacer, est incontestablement très appréciée.

Mais cela ne veut pas dire que les autobus qui circulent dans le Lot aient obtenu, auprès des populations, le succès qu'on en attendait.

Les autobus ne sont pas tous confortables ; le prix du voyage est élevé ; le prix du moindre colis est grossièrement exagéré ; les arrêts ne favorisent pas toutes les communes que traversent les autobus.

Sans doute, dans quelques jours, l'Administration fera connaître au public que tout est pour le mieux ; elle leur prouvera même qu'elles sont ou doivent être enchantées de la création du service des transports par autobus.

Nous lirons un rapport qui contiendra les réponses des maires des communes desservies par l'autobus, réponses où des maires diront : « jamais nos populations n'ont été transportées avec autant de rapidité. Elles sont ravies. Elles vous bénissent et vous êtes pour elles des chers amis. »

Il est certain que ces maires ne mentiront pas. Avant toutes leurs bonnes réponses demandées par l'administration, nous avons dit ici même que dans le Lot deshérité comme jamais aucun « frau » ne l'a été dans n'importe quel département, il était urgent d'établir de commodes et rapides services de transports.

Pendant les cinq années de guerre, tout au moins pendant les années 1917, 1918 et une partie de 1919, une lettre mettait 3 jours pour aller de Cahors à Montcuq. Tous les entrepreneurs des courriers, faute de foin et d'avoine pour nourrir les chevaux avaient dû vendre les chevaux et remiser les voitures.

Mais si la nécessité de moyens de communication s'imposait, on pouvait également sauvegarder les intérêts financiers des contribuables.

Il fallait des moyens de transport ; vous les avez, populations, qui étiez privées de vos courriers habituels. Que voulez-vous de plus ? diront les administrateurs et les politiciens d'affaires.

Les populations peuvent répondre : « Pourquoi nous avoir délaissées pendant 3 ans : pourquoi avez-vous refusé de faire ravitailler les chevaux ? Vous l'avez donc fait exprès pour mieux nous faire sentir combien les moyens de transports nous étaient utiles ?

« Et tout d'un coup, dans 3 heures, vous réunissez un groupe d'entrepreneurs, vous établissez un projet superbe, vous le votez, et vous le réalisez 15 jours après ! »

En vérité, les maires qui répondront que les lignes d'autobus rendent des services auront raison. Mais les maires pourront dire, s'ils veulent être véridiques, que les populations trouvent étrange que pendant 3 ans, on les ait négligées, oubliées, brimées, et qu'en 3 heures, quelques mois avant les élections, on leur ait établi un service d'autobus !

Mais les populations satisfaites de pouvoir profiter de véhicules modernes, diront également que cette hâte, cette rapidité à voter la création du service des transports par autobus ont servi les intérêts de quelques personnes.

Car, à la faveur de cette hâte, on n'a pas fait appel aux concurrents, on a traité de gré à gré avec quelques entrepreneurs préalablement stylés. On leur a jeté l'or à pleines mains, l'or, les sous des contribuables.

On leur a donné des centaines de mille francs, alors que des concurrents auraient assuré le service des transports avec 50 0/0 de rabais.

Les populations paient la création du service d'autobus, le matériel ; ils paient très cher leur place en autobus. Les contribuables sont roulés, pillés parce que M. de Monzie en a fait décider ainsi par le Conseil général du Lot.

Les maires peuvent répondre que les autobus sont des moyens de locomotion pratiques : mais ils devront ajouter, pour dire vrai, qu'ils coûtent trop cher alors qu'on pouvait les avoir à meilleur compte.

Quand la feuille d'impôts sera présentée, — après les élections, bien entendu — les contribuables sauront bien le crier haut. Ce sera trop tard.

L. B.

Cahors maritime. — Le bateau

II

Quelques mois plus tard, le promeneur traversait le pont de St-Georges. Des passants accoudés sur le parapet fixaient leurs regards sur l'écluse, et s'exclamaient : « Il va partir : regarde, ça fume ; entends, le moteur ronfle. Milo diou, lou sourtiroou pas, té disi ! »

Le promeneur s'approcha, s'accouda sur le parapet. Qu'est ce qui se passe ? quelqu'un se noie ? interrogea-t-il. Un des passants avec émotion répondit : « Mais non ! c'est le bateau qui doit aller à Bordeaux, au Havre, à Marseille, etc. etc. » Et alors il regarda. « Oh ! oh ! oh ! oh ! joie, oh triple joie ! » cria-t-il. Il n'en croyait pas ses yeux ! du tuyau de la cheminée du bateau, s'échappait une fumée noirâtre. Des teuf, teuf, teuf, pouff, pouff, chtt, chtt, s'entendaient ; bruit formidable qui montait jusque sur le mont St-Cyr, car l'on pouvait voir deux couples d'amoureux, arrêtés, ne songeant plus à la bagatelle aux boniments usuels, mais debout, allongeant le cou, paraissant prendre un vif intérêt à ce qui se passait sur le fleuve.

⁂

Le promeneur, brusquement, fausa compagnie à ses compagnons du parapet. « Oh ! triple joie, criait-il » De toute la longueur de ses jambes courtes, au risque de s'époumonner, il courut sur la calle où déjà était réunie la foule habituelle d'enfants, d'ordinaire si bruyants, mais qui, cette fois, étaient ébahis, admiratifs devant cette merveille : du feu, de la fumée sur l'eau !

« Dis donc, maman, questionnait un gosse mignon à croquer, mais dont le pantalon laissait échapper un pan d'une chemise qui ne pouvait décemment plus être utilisée comme serviette de table ; « dis donc, maman, il n'a pas de rames, ce bateau ? Il volera dans les airs ? »

L'ensemble de la foule des gosses se taisait. Le promeneur aussi. Badaud, il ouvrait la bouche toute grande ; une émotion le tenaillait, le clouait au sol. Il voyait, il entendait. Il tenait à la main une boîte de pastilles ; il ne pouvait ni l'ouvrir, ni la remettre dans la poche. Il n'était pas fichu de remuer le petit doigt.

A dix pas, devant lui, le bateau qu'on appelait « l'Impassible » se cabrait, soulevait des paquets d'eau, de cette eau croupissante, si dormante du chenal de St-Georges. Impassible ? Allons donc ! Le bateau hurlait par le long tuyau de sa chaudière ; il hurlait sa rage d'être obligé de quitter son port d'attache ou sa joie de partir, de voguer enfin en haute rivière, de faire le tour du monde.

Le bateau avait, à ce moment-là superbe allure. Le promeneur était médusé. « Julou, disait-il, pauvre Julou, tu n'as jamais vu de spectacle aussi imposant. C'est aussi beau que le lancement d'un cuirassé que me racontait mon cousin le matelot, l'année où nous prîmes un bain de pieds dans l'île de Cabessut ! »

Un coup strident de sifflet, un mugissement presque : le bateau va partir. Le promeneur, prudent malgré tout, mais toujours admiratif, recule. Les eaux, qui sait ? vont, en vagues immenses, être projetées dans les airs et retomber en trombe sur les spectateurs. L'eau du Lot, ce jour, là, n'est pas très claire et elle pourrait plutôt salir que laver le veston du spectateur.

Le promeneur va, prudemment s'accoter à la grille de la maison éclusière. Il attend.

⁂

Mais qu'est-ce qui se passe ? Le bateau ne part pas. Le mécanicien est sorti de la chaufferie : il confère avec les grands chefs. Le promeneur entend : « Alors il faut le détacher ? » « Non, non, » répond un de ceux qui ont un haut grade dans la marine du Lot. Ce n'est qu'une expérience : nous voulons voir fonctionner les « nageoires » du bateau.

Le promeneur avance la tête : il ne voit rien, parce que autour de l'Amirauté font cercle les mioches aventureux et indiscrets. Ah ! ça que se passe-t-il donc ? Le mécanicien a répondu : « Bien, bien, je lâche le vapeur, mais.... »

Le mécanicien remonte sur le bateau, rentre dans la chambre des machines, et presque aussitôt du tuyau de la cheminée montent vers les cieux des nuages de fumée ; le bateau tangue, saute, bondit, trépigne, frappe l'eau qui s'élève par vagues, en faisant flac, floc, floc, pendant que le moteur mugit : ouf, peuf, flac, teuf, tch, tch.

Le promeneur s'accroche à la grille, il grimpe sur le petit mur de la maison éclusière. Il voit le comité de l'amirauté, circuler sur la calle, examiner le devant du bateau : le promeneur descend de son promontoire ; vite, vite, il bouscule les gosses qui suivent les amiraux inspecteurs, il s'approche et regarde comme les amiraux sous le bateau. Il voit, il voit les pattes, les nageoires qui s'élèvent, s'abaissent, coupent, taillent les flots agités. Mais tout à coup son cœur reçoit une secousse, une commotion formidable ; c'est comme un coup de poing en plein estomac qu'il ressent.

Des bruits secs : Crac, crac, crac, crac, les pattes, les nageoires viennent de se casser, et sont tombées au fond de l'eau. Le moteur ne mugit plus ; le tuyau de la cheminée ne crache plus de fumée ! Les amiraux en civil paraissent consternés. Les enfants crient : « Il n'a plus de pattes ! » Le promeneur est livide. Un accident Une catastrophe ? Ça peut arriver dans un lancement de grand bateau. Le cousin matelot lui a dit que tous les lancements de cuirassés ne réussissait pas toujours !

⁂

Le promeneur respire : le mécanicien, le chauffeur sont sains et saufs : ils sortent de la machinerie, tout noirs, en sueur.

Ils s'avancent vers le Comité de l'amirauté, et cette fois le promeneur plus crâne, est près d'eux à deux pas du bateau, qui est tout à fait calme, impassible sur les eaux redevenues dormantes.

Le promeneur a l'explication de la catastrophe ! Le capitaine du bateau, celui qui tenait le gouvernail, crie : « C'était prévu, monsieur. » Le chauffeur est plus explicite : « Milo diou ; je l'avais dit. Les nageoires devaient y peter. » Le mécanicien fulmine : « Ça se comprend. Je vous avais averti. Voyons, le bateau ne pouvait pas partir. Il était attaché par des câbles énormes au pilier d'amarrage. La vapeur lâchée, le bateau voulait franchir l'espace. Les palettes tapant dans l'eau comme dans du mortier rencontraient une résistance formidable et elles se sont cassées. C'est naturel, c'est technique, comme je vous le dis. »

Le Comité d'amiraux s'inclina : « Fâcheux contre temps » murmura-t-il, pour ne pas dire : « Foutue histoire ! »

Le promeneur regarda, palpa les câbles qui retenaient au rivage le bateau. Après l'explication entendue, il comprit. Il contempla le bateau qui doit aller à Bordeaux, au Havre, à Marseille, pour chercher les denrées nécessaires à l'alimentation de la population et interrogea un garçon épicier qui se trouvait là : « Alors c'est fini ? Il ne marchera plus ? » — « Si, cher monsieur ; c'est l'affaire de quelques semaines de réparation. Et le bateau, dans quelques mois ira à Bordeaux, au Havre, à Marseille, etc. etc. Vous verrez ça, monsieur, si Dieu vous prête vie. Bonsoir, monsieur. »

Les enfants reprirent leurs jeux ; d'aucuns même sautèrent dans le bateau ; certains y jetèrent des poignées du sable fin qui sert à la marmaille à faire des pâtés, des châteaux forts. Le groupe officiel maritime s'éloigna, gravit le pont de St-Georges en commentant l'expérience. Le chauffeur et le mécanicien dirent au capitaine qui tenait le gouvernail : « Onen nous loba loïs mos et oniren tcha Bincent fa los quatro houros. »

⁂

Le promeneur poursuivit sa promenade, du côté de la fontaine des chartreux, en méditant sur la fragilité des plus monumentales constructions. « Une corde, suffit à immobiliser un grand bateau. Evidemment, je me l'explique bien. Mais enfin la prochaine fois on n'aura qu'à couper la corde, le câble. Et à moins qu'il n'y ait pas d'eau, bon sang de bon sang, le bateau voguera. Avant de mourir, je veux voir ça ! »

L. B.

Légion d'honneur

L'*Officiel* publie la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur notre regretté compatriote Louis Baudel, capitaine au 20e d'infanterie, originaire de Douelle, mort au champ d'honneur : « A été mortellement atteint le 26 octobre 1918, au cours de l'attaque d'un village fortement défendu. A été cité. »

Notre regretté compatriote, sous-officier au 7e d'infanterie, avant la guerre, avait été l'objet de plusieurs citations à l'ordre du jour.

Médailles militaire

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207e dont les noms suivent :

Abadie Henri-Paul, soldat à la 3e compagnie de mitrailleuses du 7e rég. d'infanteris : tireur à une section de mitrailleuses, a été tué le 12 juillet 1916 au moment où il se trouvait face à face avec un détachement ennemi, il venait de mettre sa pièce en batterie. A été cité.

Alexandre René, soldat à la 11e compagnie du 7e rég. d'infanterie : grenadier d'élite ayant toujours fait preuve du plus grand courage. Déjà blessé à Fleury, le 11 juillet 1916, a été de nouveau très grièvement blessé à son poste de combat, le 27 juillet 1917. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

Citation à l'ordre de l'armée

L'*Officiel* publie les citations posthumes suivantes à l'ordre de l'armée :

Blanchet Charles-Marie, sous-lieutenant à la 7e compagnie du 7e rég. d'infanterie : chef de patrouille, a fait preuve, malgré un feu violent exécuté par un ennemi invisible, sous bois, de beaucoup de hardiesse et d'intelligence. A été mortellement frappé en conduisant sa section à l'assaut des positions ennemies. Glorieusement mort pour la France.

Réponse à une question

Au sujet d'une distribution de jouets faite aux enfants du quartier de la gare, par M. Heller, une note félicitant le distributeur nous fut remise avec prière de la publier dans le *Journal du Lot*, par un ami qui la tenait d'un Conseiller municipal. La note ne parut pas, notre directeur ayant estimé qu'on n'avait pas à faire de réclame à un monsieur que l'on traitait de boche.

Quel est ce Conseiller municipal ? demande le journal de la rue du Château-du-Roi ?

Réponse : c'est M. Jules Ressiguier, conseiller municipal.

Peut-être la note n'était-elle pas écrite de la main de M. Jules Ressiguier ; mais c'est bien M. Ressiguier qui en a été l'inspirateur.

Le nie-t-on ?

Personne ne sera étonné, pas même le promeneur qui certainement s'exclamera : « Ça, ce n'est pas un bateau. »

L. B.

Notariat

M. Salgues de Geniès est nommé notaire à la résidence de Marcilhac, en remplacement de M. Capet.

Consulat

M. Georges Gordon Falconer-Atlee vient d'être nommé Consul de Sa Majesté Britannique à Bordeaux avec juridiction sur le département du Lot.

Contributions indirectes

M. Soulier, commis principal des Contributions indirectes à Flers (Orne), est nommé receveur à Figeac, en remplacement de M. Bodou, nommé dans le Loiret.

Ecoles supérieures de commerce

Par arrêté du 1er juillet courant, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a fixé le nombre des bourses de l'Etat qui pourront être attribuées lors de la prochaine rentrée scolaire, aux élèves des écoles supérieures de commerce.

La désignation des écoles, le nombre et le taux des bourses et le montant annuel de la dépense sont mentionnés sur une liste déposée à la Préfecture (1re division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les demandes de bourse devront être déposées à la Préfecture et seront reçues jusqu'au 15 août.

La cérémonie du 3 août

Dimanche prochain, 3 août, anniversaire victorieux de la déclaration de guerre, une cérémonie est organisée dans toutes les villes de France, sur l'initiative de l'« Union des Grandes Associations » pour glorifier les soldats héroïques de la France victorieuse et pour commémorer le souvenir de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur.

Le Maire de Cahors convie tous ses concitoyens à l'accompagner au monument des Mobiles où seront lues les déclarations qui seront faites à Paris le jour même par M. le Président de la République, le Maréchal Foch, le Président du Conseil, le Président de la Chambre, M. Robelin, délégué de l'« Union des Grandes Associations et le Gouvernement. »

Après la lecture de ces déclarations, M. l'Inspecteur d'Académie, au nom de l'« Union des Grandes Associations » dont il est le Président de section à Cahors, remettra solennellement à M. le Maire, un diplôme destiné à mentionner le nom de tous les enfants de notre cité morts pour la France.

Nous sommes certains que les cadurciens répondront nombreux à l'appel qui leur est adressé.

Formation du cortège à 4 h. 3/4, place de la République, au pied du monument Gambetta.

Union des Femmes de France

La Présidente à Cahors de la Société l'Union des Femmes de France, serait très reconnaissante aux Dames faisant partie de cette Société, de vouloir bien se joindre à elle, dimanche 3 août à 4 heures 1/2, sur la place de la République, pour prendre part au cortège qui défilera devant le cénotaphe érigé à la gloire des soldats morts pour la Patrie victorieuse.

Société de Secours aux Blessés militaires

Les membres de la Société de secours aux blessés militaires sont priés de se réunir dimanche 3 août à 4 h. 1/2 sur la place de la République, pour prendre part au cortège organisé en l'honneur des soldats morts pour la France.

Le Comité.

Société de secours mutuel des hommes de St-Vincent-de-Paul

Les membres de la Société de secours mutuel des hommes sont priés de se réunir dimanche 3 août à 4 h. 1/2 sur la place de la République autour de la bannière de la Société pour prendre part au cortège organisé en faveur des soldats morts pour la France.

Le Président :
Cte D'ARMAGNAC.

Aviron Cadurcien

Pour honorer la mémoire des morts pour la Patrie, le Conseil d'administration de l'*Aviron Cadurcien*, a décidé que la Société participerait à la manifestation organisée le 3 août.

Les membres de la Société sont instamment priés de vouloir se trouver à 16 heures 30, devant le monument Gambetta, munis de leurs cartes, afin de prendre rang dans le cortège officiel qui est organisé à cette occasion.

Le Conseil d'administration de l'*Aviron Cadurcien* a l'honneur de prévenir ses membres actifs et honoraires, que pour honorer la mémoire des morts pour la Patrie, le garage de la Société sera fermé pendant toute la journée du dimanche 3 août.

Le Président,
MANHIABAL.

Veuves de guerre

Les veuves de guerre, les ascendants membres de l'association, les orphelins, les pupilles de la nation sont invités à assister à la cérémonie et à se joindre au cortège qui se formera à 4 h. 3/4, place de la République, devant le monument Gambetta.

La présidente,
Georgette ROBINET.

Association des Mutilés

Le Président de l'Association des mutilés et réformés n° 1 de la guerre prie les membres de l'Association de se joindre au cortège qui aura lieu dimanche 3 août, au monument des Mobiles pour célébrer la mémoire des morts de la grande guerre.

Réunion devant le monument Gambetta à 4 h. 1/2.

Foot-ball rugby

La « Coupe » de la Quercynoise

L'ouverture de la saison de foot-ball approche : un mois à peine nous sépare des premières rencontres. La saison s'ouvrira probablement, vers le 15 septembre dans le Sud-Ouest.

Dans notre ville, une seule société de foot-ball, a depuis cinq ans, vaillamment défendu les couleurs cadurciennes, c'est la *Quercynoise*. L'hiver dernier, les potaches ont disputé onze matchs, dix fois ils ont remporté la victoire, une seule défaite sur les champions de France. Au concours d'éducation physique du 15 juin : sur 13 épreuves, dix ont été remportées par des potaches ; sur 60 engagés environ, 31 exactement portaient les couleurs des rouges et noir.

Aussi, nous croyons savoir que sur son terrain, la *Quercynoise* fera probablement disputer une coupe. Cette épreuve, à laquelle ne participera pas l'équipe première des potaches, sera réservée aux débutants. La *Quercynoise* engagera seulement son équipe seconde. Les matchs se disputeront d'après les règlements de l'U. S. F. S. A., mais non sous son contrôle. Les règlements de ce tournoi seront publiés avant le 1er octobre. Les dates des divers matchs seront fixées après le 1er octobre.

Souhaitons aux potaches que l'épreuve qu'ils organisent obtienne tout le succès mérité.

Fédération départementale des fonctionnaires

La Commission nommée par l'Assemblée du 21 juillet 1919, s'est réunie à la Mairie de Cahors, le vendredi 25 juillet.

M. Pélissié a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire provisoire.

Après discussion la Commission a décidé qu'il y avait lieu de former un groupement dans lequel seront admis individuellement tous les agents, sous-agents, ouvriers auxiliaires et retraités de l'Etat, du département et des communes.

Une sous-commission a été nommée en vue de préparer les statuts et d'étudier les questions de traitements, pensions et vie chère qui constitueront la base du programme d'action de l'association.

La cotisation provisoire est fixée à un franc par an.

Avis au public

L'administration des Postes rappelle aux personnes qui se déplacent momentanément qu'elles ont la faculté de simplifier la réexpédition de leurs correspondances en utilisant des enveloppes spéciales mises en vente dans tous les bureaux de poste, et sur lesquelles il suffit d'inscrire le nom et la nouvelle adresse du destinataire.

Ces enveloppes, dans lesquelles plusieurs correspondances peuvent être groupées, sont vendues par paquet de cinquante au prix de 1 fr. le paquet.

Postes de professeurs en Roumanie

L'Inspection académique nous communique la note suivante :

Le Gouvernement roumain demande, pour l'enseignement du français :

1° Dans ses lycées, gymnasses, écoles normales, des professeurs d'enseignement secondaire (lettres, grammaire, langues vivantes, histoire classes élémentaires) et des maîtres de l'enseignement primaire supérieur.

2° Dans ses écoles techniques, des maîtres de l'enseignement primaire.

Le traitement sera le double du traitement qu'aurait le professeur en France. Voyage gratuit pour le fonctionnaire et sa famille.

Engagement de 5 ans résiliable à la fin de la 1re et de la 3e année.

Les candidats et candidates sont invités à se faire connaître d'urgence, par lettre, au Ministère de l'instruction publique (Direction de l'enseignement supérieur. Cabinet du directeur. Service de l'expansion universitaire et scientifique). Ils sont priés de fournir des indications précises sur leur âge, leurs titres, grades et fonctions.

Chèques postaux

Une loi récente vient d'apporter des améliorations importantes dans le service des comptes courants et chèques postaux.

A partir du 1er août prochain, les titulaires de comptes courants postaux auront la faculté de tirer des chèques au porteur et de les remettre de la main à la main à leurs créanciers, ceux-ci pourront à leur tour les passer à des tiers pendant la durée de leur validité fixée à 10 jours.

Les derniers porteurs obtiendront le paiement de ces chèques à vue, au bureau de chèques détenteur du compte courant du tireur. Lorsqu'ils ne voudront ou ne pourront pas se rendre à ce bureau, il leur suffira, après avoir inscrit au verso des titres leur nom et leur adresse, de les envoyer au dit bureau de chèques, qui leur en fera parvenir le montant à domicile.

Les chèques au porteur seront émis par les titulaires au moyen des formules extraites de leur carnet de chèques de paiement (modèle n° 1.434). Il leur suffira d'inscrire la mention « au porteur » au recto du chèque et d'en laisser le verso entièrement en blanc.

⁂

A dater du 1er août également, certaines modifications seront apportées aux taxes afférentes aux opérations du service des chèques.

Le droit correspondant aux versements des titulaires à leur propre compte sera élevé de 0,10 à 0,15 et constaté sur la formule de versement au moyen de timbres-poste. La taxe des chèques nominatifs émis par les titulaires à leur profit sera également portée de 0,10 à 0,15. Par contre, une diminution importante est consentie pour les versements effectués par les tiers au crédit d'un compte courant postal. Jusqu'ici, ces versements étaient soumis au droit proportionnel applicable aux mandats-poste ; dorénavant, ils ne seront plus assujettis qu'à une taxe fixe de 0,15 par opération, quel qu'en soit le montant.

Cette réduction de taxe procurera au public des facilités de libération qu'il ne manquera certainement pas d'apprécier.

Tribunal correctionnel

COUPS ET BLESSURES

La femme Bonnemort qui dans la nuit du 9 au 10 avril, frappa de plusieurs coups de hache M. Bouscat, ancien maire de Villesèque a été condamnée à 6 mois de prison.

Etat-civil de la ville de Cahors

du 26 juillet au 2 août 1919

Publications de Mariages

Mazières, Maurice-Claude, lieutenant au 11e R.I. et Passerat Odette-Suzanne, s. p. à Paris.

Pachim, Jean, ouvrier d'industrie et Desplats, s. p. au Roc.

Dreuilhe, Jean-Eugène-Albert, Négociant et Aublé Louise-Angèle, couturière à la Chaussée.

Peindarie Jean-François-Joseph, sous-aide Major aux armées et Gélis, Jeanne-Aimée-Suzanne, s. p., à Cahors.

Simonis, Louis, cultivateur à Artis-Cahors et Loubes Marie, cultivatrice à Beziers.

Parazines, Jean-Louis-Henri, comptable et Guiraud, Louise-Jeanne-Aimée, s. p.

Faurie, Paul, cultivateur à Begous et Combes Maria, cuisinière à Cahors.

Traissac, Jean-Emmanuel, employé au P. O. à Aurillac et Bastide, Marie-Léonie, employée des Postes à Cahors.

Lescale, Antoine-Jean, soldat au 7e Colonial, et Massus, Marie-Sidonie, couturière.

Décès

Duhamel, Alcide, 14 ans, Avenue de la gare.

Castan, Marie-Lucie-Irma, (Religieuse de St-Vincent-de-Paul), 81 ans, (Hospice).

Miquel, Joseph, jardinier, 55 ans, à Cabessut.

Castanet, Jeanne, Vve Pezet, 88 ans, (Hospice).

Seguy, Marie, épouse Segol, 54 ans, (Hospice).

APPOLO-CINÉMA

Aujourd'hui :

LÈVRES CLOSES

Comédie dramatique en 4 parties et le magnifique Vaudeville interprété par les artistes de JUDEX, en 2 parties :

« Les Mariés d'un jour »

A Vendre

Domaine de LA POUJADE

situé sur la commune de Montfaucon-du-Lot, 71 ha., 61 a., 10 ca., ayant appartenu à M. DE CHAUNAC DE LANZAC, comprenant château et dépendances, prés, vignes, terres, bois, pâtures. Prix à débattre. S'adresser à **M. POUZALGUES, Rémi** *expert-géomètre*, juge de paix suppléant, à Ginouillac, par Montfaucon (Lot).

Fontanes

Compatriote. — Notre jeune compatriote M. René Cazes, fils du sympathique docteur, est classé numéro 35 aux examens de fin d'année de l'Ecole polytechnique. Nos félicitations.

Albas

Fête patronale. — Notre jeunesse célébrera, le 3 août, la fête locale avec toute la discrétion qui convient après les cruels événements des dernières années

Programme : Salves d'artillerie, au réveil, sonnerie des cloches, aubade de la musique ; dans l'après-midi, à 5 h. 1/2, bal champêtre. Le soir, grande illumination électrique et à giorno. Retraite aux flambeaux. Bal de nuit.

Journée de la Reconnaissance française. — Dans ce programme, M. le Maire a intercalé les cérémonies en l'honneur des soldats de la grande guerre.

1° A 10 heures : Messe solennelle en l'honneur des enfants d'Albas morts pour la France.

2° A 4 heures : Cérémonie patriotique sur la place de la Mairie avec le concours de la chorale des jeunes filles et des élèves des écoles.

3° A 4 heures 1/2 : Visite au cimetière ; dépôt de couronnes et de fleurs sur les tombes des soldats morts pour la Patrie.

Castelfranc

Fête votive du 15 août. — Programme de la fête :

Le 14 à 20 heures, grande retraite aux flambeaux, arrêt devant la statue du sergent Lavayssière. La Marseillaise sera chantée par la jeunesse de la commune, accompagnée de la musique.

Le 15 à 6 heures, salves d'artillerie, réveil en musique. A 9 heures, formation du cortège et départ de la Mairie, pour déposer des couronnes aux morts de la Patrie, à la statue du sergent Lavayssière. Chants patriotiques, par la jeunesse de Castelfranc. Des discours seront prononcés par divers orateurs.

16 heures, courses de bicyclettes, vitesse ; 17 h., course à pied, vitesse, 400 m. ; 19 h., grande retraite aux flambeaux, illuminations, pavoisement et feux de bengale au monument Lavayssière, avec chants patriotiques ; 20 h. grand bal champêtre sur la place de la Mairie.

Montcuq

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Fonbeur-Bueli récemment démobilisé vient de rouvrir son cabinet et qu'il a déjà repris ses visites et ses consultations.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Lascabanes

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. le docteur Autefage, ancien élève du Lycée Gambetta, chirurgien consultant au 1er corps d'armée est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à notre sympathique compatriote nos vives félicitations.

Saint-Pantaléon

Favorisé par un temps splendide la fête locale organisée dimanche 27 juillet a été des plus brillante.

Les jeunes gens des communes voisines sont venus nombreux participer au bal qui a été des plus animés.

Nous félicitons chaudement les organisateurs et remercions tous ceux qui ont bien voulu prêter leur aimable concours.

Hyménée. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de notre ami M. Blanié, juge de paix à Lauzès, fils de l'honorable maire de Castelnau, avec Mlle Juliette Marchant, fille de M. Marchant, rédacteur des Postes et Télégraphes, caissier de la succursale de la Caisse d'Epargne postale de Cahors.

Nous adressons aux futurs époux, nos vives et chaleureuses félicitations.

Saint-Cyprien

Mort pour la France. — Le 28 juillet, le soldat Denègre Irénée, classe 1917 est décédé à l'hôpital 73 à Cannes, où il était en traitement depuis plus de 16 mois, à la suite d'intoxication par les gaz asphyxiants.

Retraites ouvrières. — Paiement à la Mairie, lundi 4 août à 11 heures.

Marcilhac

Fête patriotique. — Les élèves des écoles et les jeunes filles de Marcilhac répondant à l'appel des Grandes Associations Françaises préparent une manifestation patriotique pour le dimanche 3 août à 16 heures.

Le produit d'une quête faite à l'issue de la cérémonie sera offert à la municipalité à l'effet d'ériger un monument destiné à rappeler le souvenir des enfants de Marcilhac morts pour la défense du patrimoine national.

Une scène avec décors appropriés sera dressée sur les Allées des Platanes et c'est là que les poilus verront défiler les jeunes artistes du village tant aimé chantant dans le langage harmonieux de nos poètes, l'héroïsme du soldat de France.

Gourdon

Obsèques de M. Marcel Rey. — Lundi dernier ont eu lieu, à Loupiac (Aveyron), dont il était Maire depuis de longues années, les obsèques du regretté Marcel Rey, ancien sous-préfet de Gourdon où il avait conquis les plus vives sympathies pendant les 5 années qu'il avait exercé ces fonctions dans notre ville.

Une affluence considérable se pressait derrière son cercueil recouvert de belles couronnes venues de toutes les localités où il était passé.

De nombreux discours qui ont fait couler bien des larmes ont été prononcés par MM. le docteur Fournié, de Capdenac, son plus intime ami, qui lui avait prodigué les soins les plus attentifs et les plus vigilants de son érudition consommée, Ralnaldy, bâtonnier de l'ordre des avocats à Rodez, le Directeur du *Courrier de l'Aveyron*, dont Marcel Rey, avait été le Directeur pendant de longues années ; Mativa, Secrétaire-général de l'Aveyron ; Pierre Sudres, sous-préfet de Gourdon et l'adjoint au Maire de Loupiac.

L'auditoire fut très impressionné par l'énumération des hautes qualités du cher disparu qui avait su s'attirer de si vives sympathies de tous ceux qui l'avaient connu, par son accueil bienveillant, son extrême franchise, sa droiture impeccable, sa courtoisie parfaite.

C'est que notre regretté ami était supérieurement doué : Intelligence vive, grande finesse d'esprit, remarquable facilité d'assimilation. Aussi, s'imposait-il par son talent, soit comme journaliste, soit comme orateur ou causeur étincelant de verve et de charme.

Sa belle figure si caractéristique restera inoubliée parmi nous.

Au nom de ses nombreux amis de Gourdon, de Souillac et de l'arrondissement de Gourdon, nous prions à nouveau ses malheureux parents si cruellement frappés, d'agréer l'expression bien sincère de nos condoléances émues et bien amicales.

Soulomès

Citations posthumes — Le Maréchal de France Commandant en Chef les Armées Françaises de l'Est, cite à l'ordre du régiment :

« Andrieu Jean-Albert, soldat à la 17e compagnie du 207e régiment d'infanterie. Brave soldat, sur le front et au début de la campagne s'est fait remarquer par sa courageuse attitude dès les premiers combats. Tombé glorieusement pour la France le 8 septembre 1914, à la Victoire de la Marne. »

Succès scolaire. — Les jeunes Lasfargue Camille et Jonquières Roger, élèves de l'école de garçons de Soulomès, ont été reçus avec mention à l'examen du certificat qui a eu lieu à Labastide-Murat samedi dernier. Félicitations.

Service postal. — Depuis avant-hier, 1er août, l'autobus de la ligne de Gourdon à Cahors assure le transport des correspondances postales sur tout son parcours et nous sommes heureux d'ajouter en particulier qu'il fera désormais régulièrement la levée de notre boîte aux lettres. Ainsi se trouve enfin comblé le désir de la population de Soulomès, car elle attendait avec une légitime impatience la mise en vigueur de ce nouveau service qui constitue pour elle un si important progrès.

Le Pays des Chênes

Aux Poilus du Quercy.

I

Quand sous un ciel blafard l'ouragan se déchaîne,
J'aime à voir sur le mont où l'horizon finit,
Se détacher crûment le profit d'un grand chêne.

Il est si beau, campé sur un bloc de granit,
Dans sa stature altière et son feuillage sombre,
Qui résiste à la bise et le dernier jaunit.

Je comprends que le barde ait chanté sous son ombre,
Que son rameau soit un symbole aimé des preux,
La couronne des forts qui bravent le vil nombre,

Mon pays, ô Quercy, sur tes coteaux ombreux ;
Je comprends que cet arbre épande son feuillage,
Les braves sur ton sol ont surgi si nombreux.

Comme sur le grand mont où l'aquilon fait rage
Le chêne lutte et meurt, mais encor sans plier,
Les Cadourques tombaient, mais non point leur courage.

César n'a jamais pu sous son joug les lier,
Et leurs poignets sanglants n'ont pas porté de chaînes,
Et dans notre Quercy nul n'a pu l'oublier,

C'est toujours le pays des braves et des chênes !

II

Vingt siècles ont passé depuis que notre ancêtre,
Gravit la cime d'or de l'immortalité,
Son âme jusqu'à nous, transmise d'être en être,

Fait défendre à nos fils le Droit, la Liberté.
Pour abattre à jamais tous les forgeurs de chaînes,
Les Poilus du Quercy vaillamment ont lutté.

C'est toujours le pays des braves et des chênes !

DOMINIQUE.

RAVITAILLEMENT CIVIL

Le service de l'Intendance dispose actuellement de quantités importantes de salaisons d'Amérique, notamment d'épaules de cumberland, de poitrines avec ou sans os, de lard, et aussi de quelques approvisionnements de jambon. Ces produits peuvent être cédés aux prix déjà fixés, aux municipalités, aux coopératives, aux négociants et aux divers organes d'alimentation, qui en feront la demande par l'intermédiaire de l'Office Départemental des Vivres (Préfecture).

En ce qui concerne le saindoux, le ministre du ravitaillement a fait connaître qu'il ne peut actuellement en fournir, mais que ce produit peut le plus souvent être remplacé par le lard.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Congrès socialiste

De Lucerne : Le Congrès socialiste s'ouvre aujourd'hui. La France, l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, l'Ukraine, la Tchéco-Slavie, l'Espagne, le Portugal, la Georgie, la Russie, l'Autriche allemande, la Palestine, l'Arménie, la Belgique, l'Italie, la Roumanie, le Luxembourg, la Lithuanie, la Pologne, la Suède, la Yougo-Slavie et la Lettonie sont représentées.

Le Congrès durera 15 jours.

Voisinage... curieux !

Dans le même Kursaal où a lieu le Congrès, 3 fils du Kaiser sont installés. Le prince consort de Hollande est également présent. Enfin la reine Sophie de Grèce est arrivée hier. Elle a passé la journée au Kursaal, mêlée à une cohorte cosmopolite.

⁂

La fin d'un traître

Le traître Debraban, maréchal des logis, a été fusillé ce matin à 5 h. 15.

⁂

Troubles en Hongrie

De Zurich : On signale, de Budapest, des troubles dans la capitale hongroise. Des combats sanglants ont eu lieu entre les ouvriers métallurgistes et les troupes de Bela Kuhn.

Bela Kuhn renversé

Une dépêche de Vienne confirme la chute de Bela Kuhn.

Un cabinet provisoire, composé de socialistes, aurait été formé.

⁂

Trotsky pessimiste

De Genève : Trotsky serait pessimiste. Il aurait déclaré que le bolchevisme est compromis, la situation alimentaire étant mauvaise et les finances également.

⁂

En Italie
PAS DE CHARBON

De Rome : Les milieux industriels sont très émus par le manque de charbon qui arrêtera l'industrie.

Le traité de paix

De Rome : La Chambre partira en vacances jusqu'au 15 août, ajournant l'approbation du traité de paix.

⁂

De Londres à Madrid

De Madrid : Deux aviateurs sont venus de Londres en 8 heures.

⁂

Les grèves en Belgique

De Bruxelles : Si le gouvernement ne donne pas satisfaction au nouveau barême de salaires des cheminots et employés des P.-T.-T., la grève sera générale lundi.

⁂

Les grèves anglaises

De Londres : Aucun changement dans la situation des grévistes. Les mineurs sont calmes.

⁂

Paris, 12 h. 55.

L'opinion du G. Q. G. boche

De Londres : Le *Times* explique les tergiversations et les changements d'opinions du G. Q. G. allemand par la bataille livrée par les Anglais devant Cambrai les 27-30 septembre où les Allemands perdirent 36.000 prisonniers, 400 canons et où la ligne d'Hindenburg fut enfoncée, ce qui aurait provoqué la panique de Ludendorff et de son Etat-Major.

⁂

La manifestation de la Sorbonne pour nos poilus

A 2 h., manifestation nationale en Sorbonne.

Discours Poincaré demandant aux enfants de ne jamais oublier ce qu'ils doivent aux poilus. 1.100 enfants sont présents. Egalement des infirmières et des Alsaciennes-Lorraines qui acclament le président.

M. Deschanel prononce un beau discours sur ce thème : Notre vie commença par la défaite ; votre vie commence par la Victoire.

M. Lavisse, puis le maréchal Foch, lisent des déclarations.

Jean Richepin, puis Jean Aicard lisent des vers.

Enfin le gouvernement fait une déclaration prenant un engagement de gratitude envers nos poilus.

ON ACHÈTERAIT

Aux environs de Cahors, vigne avec arbres fruitiers et maisonnette, contenance un hectare environ.

Donner détail et prix au bureau du journal.

On demande

DE BONNES BRODEUSES, bien rétribuées, adresser suite échantillons.

Mme Boivin, rue de la Grenette, Louhans, (Saône-et-Loire).

Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

L. Plagès

CHIRURGIEN-DENTISTE

91, Boulevard Gambetta — Cahors

A l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet dentaire sera fermé **du MARDI 5 Août au DIMANCHE 24 Août inclus.**

Il reprendra ses consultations le **Lundi 25 Août** et recevra tous les jours, vendredi excepté, aux heures ci-dessous désignées :

Matin : de 8 heures à midi.
Soir : de 2 heures à 7 heures.

Magasin « A la Pensée » Cahors

ON DEMANDE

Une vendeuse en Mercerie : se présenter avec références.

Etablissements BRUEL, Fils

SOUILLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de **M. JUILLIA**
Mécanicien-spécialiste des 1res maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Télégrammes : **BRUEL**, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

Un vaste terrain avec maison à la plaine de Saint-Namphaise.

S'adresser à Me **DURRANC**, notaire à Cahors.

ACHAT ET VENTE

d'immeubles, propriétés, maisons, fonds de commerce

J. DELLARD

Bureau : 1, rue du maréchal Joffre et 4, rue Coty, Cahors

Etude de Me Joseph Boyer

huissier,
Successeur de Me Mourguès,
12, Boulevard Gambetta, à Cahors

M. **BOYER** informe sa clientèle que, venant d'être démobilisé, il prend à partir de ce jour la direction de son étude.

A VENDRE

3 fortes caisses pour emballage, pouvant supporter grand voyage.

S'adresser au bureau du *Journal*

A VENDRE

CUVE TRÈS BON ÉTAT

décuvant 45 à 50 barriques

S'adresser à M. **DE GENIÈS**, Sauliac, par Cabrerets (Lot).

60 moteurs-dynamos de 3 à 70 HP disponibles, Turbines, Alternateurs, Groupes électrogènes. Installation complète d'Usines. **ATELIER d'ÉLECTR.**, 11, R. J. J. Rousseau, BORDEAUX.

JE SUIS ACHETEUR

Vendeur, échangeur de chiens

Ecrire : RESSAYRE, à Masclat Lamothe-Fénelon (Lot)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL

Dactylographe

Par René BAZIN

De l'Académie Française

II

Le cahier

» — J'ai pourtant demandé des renseignements à une amie que j'ai, dans l'établissement de crédit où M. Amédée a travaillé avant de venir chez M. Maclarey... Vous me pardonnerez d'être si franche... Je lui ai demandé si vous étiez capable de... — comment dirai-je ? — de favoriser une des dactylographes parce qu'elle est plus jeune et plus coquette... Elle m'a répondu :

— Je ne crois pas, c'est un homme rangé... Et cependant, Monsieur, quand il y a un travail important, c'est Mademoiselle Evelyne qui l'a !

» Elle s'est mise à pleurer. M. Amédée a déclaré qu'il aimerait mieux diriger trente employés que trois femmes, et il a laissé Mademoiselle Raymonde se sécher.

» Tout cela parce que j'avais l'air heureux. J'étais heureuse, en effet, je le suis encore. A l'heure tardive où j'écris, ma mère dort dans sa chambre à côté ; moi, je sens bien que le sommeil ne me viendra pas de si tôt. Elle a deviné quelque chose, elle aussi, la chère maman ! Pendant que nous dînions, au jour, en tête à tête, dans la cuisine, elle a remarqué, d'abord, que je mangeais avec un appétit de jeune loup, ou de trottin, et que, cependant, j'oubliais de manger, par moments, pour regarder par la fenêtre :

» — A qui ris-tu, Evelyne

» — A personne !

» — Si.

» — Voyez vous-même : les fenêtres sur la cour, face, sont toutes fermées malgré la chaleur.

» — Alors, tu ris à une idée ? Je connais ça !

» Elle se tut, et je compris qu'elle faisait beaucoup de chemin silencieux, quelle furetait dans toutes les maisons où j'aurais pu, selon elle, avoir un prétendant. Pauvre maman ! Comme si Paris était le même, pour elle et pour moi ! Elle n'a pas voulu le dire, mais elle souffrait aussi à la pensée que je n'étais pas confiante. Moi, je ne voulais, je ne veux rien dire parce que je ne suis pas sûre... Un pareil amour ! Est-ce possible ? Moi, la petite dac ? Que je voudrais être à demain soir ! Ah ! demain soir, s'il m'a parlé comme je n'ose pas croire qu'il me parlera, alors, je serai expansive. Oui, je partagerai avec elle ma joie, je réparerai la déconvenue de ce jour. Maman m'a dit :

» — Le fils du bottier, notre voisin, quand je rentrais, ce soir, m'a fait un signe d'amitié ; ce n'est pas la première fois ; je suis sûre qu'il pense à toi.

» — Quart-de-Place ?

» — Pourquoi l'appelles-tu comme ça ? Pauvre garçon !

» — C'est son nom pour tous ceux qui ne se fournissent pas chez son père.

» — Oui, plus d'une fois, je l'ai vu, en me détournant un peu, quand je passais avec toi, je l'ai vu qui te mangeait des yeux.

» — Ça me laisse intacte, maman.

» — Sans doute, mais indifférente !

» — Oh ! tu parles !... Non, je vous demande pardon, je veux dire absolument.

» La pauvre chère maman n'a rien répondu ; mais elle a eu ce petit pincement de lèvres qui est, chez elle, le signe d'un coup reçu, le « touché » du maître d'armes. Mais ça me faisait de la peine de lui en faire, mais le moyen ? Nous nous sommes séparées de meilleure heure que d'ordinaire. Elle ne doit pas dormir non plus. Elle pense :

» — Les enfants sont ingrats, tous et toutes !

» Non, ce n'est pas vrai. Je lui suis reconnaissante, au contraire, de ce qu'elle a été une vraie mère, une de celles pour qui l'enfant n'est pas un joujou qu'on habille et qu'on embrasse, mais un amour qui change toute la vie. J'étais grosse comme le poing, — que de fois je l'ai entendue me raconter cela ! — j'étais délicate, j'étais « vive comme une souris qui aurait eu les yeux bleus ». Maman a eu peur que je ne fusse mal soignée, si elle me confiait à une nourrice de campagne. Elle n'était déjà plus jeune quand elle s'est mariée avec le « beau Gimel », mon père, que j'ai à peine connu... Un petit frisson de peur, et le grand sacrifice a été tout de suite accompli. Maman, qui avait une bonne place ; maman, qui était vendeuse chez Revillon, a tout laissé là pour Evelyne. Elle ne m'a plus quittée, et tout le bénéfice qu'elle a eu, helas ! c'est moi, qui ne lui dis pas même ce soir, qu'une joie me tient éveillée.

» Pauvre maman ! L'ancien adjudant de la garde républicaine, son mari, n'a jamais été, je crois bien, un puissant travailleur. Il avait sa retraite. Il disait :

» — Je cherche du travail dans le civil.

» Maman ne disait rien ; mais elle brodait, elle cousait, elle gagnait ce qui manquait pour vivre, et le droit de ne pas se séparer de la « petite ». Grâce à elle, nous n'avons jamais manqué de rien. Elle prétendait même que nous finirions par être « bien à notre aise ».

» J'en ris, ce soir. Nous ne sommes pas devenues riches. Et voici que je suis aimée ! Est-ce mystérieux ! Aurais-je pu imaginer qu'un officier s'éprendrait de moi pour m'avoir vu, chez Madame Mauléon, manger des petits radis roses ! Il a dû deviner que j'avais été bien élevée, par une femme courageuse, nette d'esprit, aimant Paris qui ne le gâte pas, mais qui l'amuse, et que j'étais une honnête fille née d'une maman admirable. Ah ! si nous devons nous marier, lui et moi, il faudra qu'il soit poli et prévenant avec maman. Pas de morgue ! Pas de fausse honte ! Je le lui dirai demain, avec d'autres choses..., tant d'autres. »

» *Minuit et demi.* — je n'ai aucune envie de dormir. Il faut, cependant, se coucher, parce que, demain matin, la dactylographe devra être au travail à neuf heures. Nous n'avons pas de congés pour cause d'amour. Je vois la tête de M. Maclarey, si je lui disais :

» — J'ai un amoureux ; me permettez-vous de sortir une heure avant les autres ?

» Il se demanderait si je jouis de mon bon sens. Et M. Amédée ? Il mettrait son monocle, pour s'assurer que je suis bien Mademoiselle Gimel, dactylographe réputée pour sa régulière application et sa bonne humeur, et il me répondrait, avec son air de diplomate :

» — N'oubliez pas, Mademoiselle, que la copie du rapport sur l'emprunt de l'Herzégovine vous a été confiée, parce que vous êtes la moins légère de nos dactylographes.

» Mais, par exemple, à six heures, je file, et sans attendre Mademoiselle Raymonde ! »

Mardi, 16 juillet.

» Depuis midi, je ne vivais pas. J'ai toujours été fière de mon sang-froid, mais je n'en avais plus. J'ai toujours cru que je ne me laisserais pas emballer, et mon cœur battait follement, sottement, dès que je pensais : « Six heures et demie, aux Tuileries, Louis Morand » ; et je ne pensais pas à autre chose, et il m'a fallu une volonté, une application lassante, pour ne pas mêler ces mots-là aux cours des charbonnages et aux rapports financiers que j'ai transcrits pour la banque.

» Je suis donc faible, oh ! oui, faible comme toutes. Je n'avais de résolu que le menton, que je porte un peu haut, par habitude, quand je suis sortie de chez Maclarey, six heures sonnant. Raymonde m'a appelée. J'étais déjà loin ; la rue était chaude comme un atelier de repasseuse, et je ne songeais qu'à aller vite ; je n'avais pas peur d'être rouge quand je le verrais. C'est une peur que j'ai eue d'autres fois, quand il s'agissait de présentations moins graves. Je n'avais pas peur de ne pas plaire : j'étais comme sûre d'être aimée, à jamais, et toute mon âme était tendue seulement vers les mots qui diraient cela, et vers son regard, à lui, la seule chose qui me fît peur. J'ai pris l'avenue des Champs-Élysées du côté gauche, pour ne pas être en face de la serre ; je ne voyais que la balustrade, blanche au soleil, comme un tour de plume, les arbres au-dessus, et des points noirs qui allaient lentement d'un tronc d'arbre à l'autre. J'aurais voulu avoir les jumelles de maman. Les voitures revenaient du Bois, beaucoup de sapins découverts, des landaus de noces, des autos : personne n'avait le cœur aussi noyé que moi dans la même pensée. (*A suivre*).

Petites recettes pratiques

Vous pouvez vous faire de très jolis chapeaux d'été avec de vieux chapeaux en velours de l'hiver.

Vous retirez la calote pour la remplacer par une calote d'organdi blanc ou de la couleur que vous préférez.

Mettez autour de cette calote un ruban large de deux ou trois centimètres d'une couleur tranchante, et laissez intacts les bords.

Pois et haricots

Petits pois en bouteilles

On cueille des petits pois frais d'une grosseur bien régulière, tendres, on les écosse et on en emplit des bouteilles que l'on ferme hermétiquement au moyen d'un bouchon et d'un fil de fer ou d'une ficelle solide. On place ces bouteilles enveloppées de linge ou de paille, pour qu'elles ne se touchent pas, dans une marmite. On les recouvre d'eau que l'on porte et maintient à l'état d'ébullition pendant trois heures. Les petits pois, conservés par ce procédé, sont délicieux.

Petits pois en boîtes

On blanchit les petits pois à l'eau bouillante, sans sel. On les égoutte et on les rafraîchit ; on en remplit des boîtes spéciales et l'on ajoute un peu d'eau bouillante. On ferme ensuite les boîtes hermétiquement, au moyen d'une soudure et on les soumet à une ébullition de trois quarts d'heure.

Pois secs ou pois cassés.

On écosse les pois et on les jette dans une eau bouillante où on les laisse séjourner 3 ou 4 minutes. On les retire, on les étend sur des toiles claires pour les sécher dan une étuve ou un four quelconque à 35 ou 40°, sans interruption, jusqu'à ce qu'ils sonnent les uns contre les autres. On les conserve dans des sacs en lieu sec.

Haricots en bouteilles verts ou écossés

On procède exactement comme pour les petits pois en bouteilles, soit qu'il s'agisse de haricots verts ou de haricots écossés ; Il est important de les prendre de la même grosseur ou parvenus au même degré de maturité pour obtenir un ensemble de même qualité.

Haricots salés

On cueille des haricots verts, on ôte les fils. On les place ensuite dans un pot en terre par couches séparées d'une couche de sel. On met sur le tout un couvercle surmonté d'une grosse pierre pour qu'il maintienne les haricots bien tassés. Il se forme une saumure comme dans les tonneaux où l'on conserve du porc. On fait dessaler les haricots la veille de les employer en cuisine.

Haricots verts séchés

On les met sur des claies et on les fait sécher à deux ou trois reprises, à four doux, comme pour des pruneaux. On peut compléter leur dessication au soleil.

Haricots secs

On les laisse mûrir sur leurs tiges ; on les cueille par temps sec et on les conserve dans leurs gousses, au grenier.

M. DESCHAMPS.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Rétablissement pour la saison d'été 1919 des billets d'aller et retour collectifs de famille.

Ces billets, émis du 15 juin au 30 septembre 1919 inclus, seront valables, quelle que soit la date de délivrance, jusqu'au 5 novembre inclus.

Tout billet de famille doit comprendre obligatoirement un ou plusieurs enfants mineurs non mariés.

Il peut comprendre en outre : 1° Leurs sœurs majeures mais non mariées, deux de leurs ascendants au maximum (père, mère, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère) ; 2° Un ou une domestique pour l'ensemble de la famille et une nourrice pour tout enfant de moins de trois ans.

Les orphelins de père et de mère sont assimilés aux enfants des personnes qui les ont recueillis.

Les titulaires des billets seront tenus de voyager dans le même train à l'aller et au retour.

Pour tous renseignements et autres conditions, s'adresser aux gares et bureaux de ville de la Compagnie.

Bibliographie

Le récit pittoresque, abondamment illustré, de la *Journée historique*, parait cette semaine dans les *Annales* ; textes émouvants de Gabriel Hanotaux et Wetterlé. La *pluie des milliards*, par Camille Flammarion. Les concours du Conservatoire, par Adolphe Brisson. La *Vie simple* par Yvonne Sarcey... Une pièce de théâtre : *la lumière qu'éteignit l'orage*, d'Henry de Forge. Les poèmes, les échos, les notes de Chrysale, toute l'actualité.

Partout le numéro : 40 centimes.

LA NATURE

Après une étude de Camille Flammarion, écrite avec l'élégance et le charme qu'on lui connait, sur Vénus, étoile du soir, actuellement toute proche de la Terre et facile à observer, le dernier numéro de *La Nature* contient une série d'articles d'actualité abondamment documentés et illustrés : l'avenir agricole de la Mésopotamie qui nous révèle un nouveau grenier à céréales que les Anglais aménagent avec rapidité et se préparent à exploiter largement, et qui apportera bientôt un appoint considérable au ravitaillement de l'Europe ;

Les matériaux et procédés modernes de reconstruction des bâtiments ruraux des régions dévastées avec, en appendice, le remploi des ruines des cités détruites, où l'on trouvera tous les renseignements sur les meilleures façons de rebâtir dans des conditions économiques, hygiéniques et durables ;

Un nouveau redresseur de courants alternatifs, le Tungar.

Dans le Supplément, informations, science appliquée, recettes, une variété sur la modification du jour astronomique, des conseils d'hygiène pour les vacances, une boite aux lettres contenant de nombreux renseignements utiles.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 12 juillet

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Enquête de « La Revue hebdomadaire » : Avesnes, I. Le retour à la Paix. — Louis Sonolet, L'âme de notre sauveur le poilu. — Robert-Hugh Benson, Le poltron (VI). (Traduit de l'anglais par M. Reynaldo Hahn). — Guillaume Sauvegrain, Marguerite Henry-Rosier, Agnès de la G., Poésies, Le prix des journées ; Le retour ; Souvenir. — Henri Potez, Abraham Lincoln. — Max Buteau, Les places vides. — René Moulin, La paix. — Film, La vie qui passe : la Grande Journée de Versailles.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Memento bibliographique. — Vie pratique.

PARTIE ILLUSTRÉE

***L'Instantané*, partie illustrée de *la Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.**

« La Femme et l'Enfant »

Sommaire du n° 19 (15 juillet 1919)

Avons-nous vraiment la victoire ? Dr J. Bertillon. — Le bilan de la guerre. — Les belles familles françaises. — La critique de l'Ecole des femmes, Thérèse Dancels. — Un Prussien d'autrefois, Emile Moselly. — Les « Cervelles sales », Bias. — Pour nos filles : Ecole guerre, Ecole des mères. — La musique de « La Femme et l'Enfant ». — Croquis marocains : Leur endurance, Gabrielle Quillery. — Le livre de François (IX). Instruction, Madame Comoluet-Sue. — Le coin des Mamans : Vous parlez trop devant les enfants, Cornélie. — L'art et le goût au Foyer (IX), Manon Roland. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose Goudin. Les Contes de la grand'mère : Agathe et Toto (suite), Agarite Meynier. — Nous apprenons l'anglais (XIe leçon, nouvelle série), Jane Ayre. — La vie littéraire, Paul Chauvin.

Economie ménagère et domestique, Des confitures. — Dans la maison, L'appartement en tenue d'été. — Pharmacie domestique. — Soins d'hygiène et de beauté, Hygiène Estivale. — La mode pour les petits et pour les grands, Jacqueline Fortier. — Autour de la corbeille à ouvrage, Mireille. — Petite correspondance, La Finette. — Résultat du 5e concours, 6e concours.

Abonnements : 15 fr. par an, 29, rue de Tournon, Paris VIe.

Vient de paraître :

Le Poilu

ou

« La Paix, Poilus ! »

Chant populaire de la Grande guerre.

Prix : 25 centimes.

Chez l'auteur, Adrien **DEBONS**, Caussade (T.-et-G.)

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

TÉLÉPHONE 42

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. ✠, Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'HUILE DE FOIE DE MORUE
et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison **des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.**

Prix du Flacon : *3 fr. 50. — Le litre :* *6 fr.*

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le **RECONSTITUANT** et le **DÉPURATIF** le plus énergique et le plus agréable est, « sans contredit, la **PHOSPHIODE**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débar- « rassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de **PHOSPHIODE** renferme les principes dépuratifs et fortifiants conte- « nus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assi- « milable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La **PHOSPHIODE** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements « ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neu- rasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes**, de **bronchites aiguës** ou **chroniques**, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, « fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL.
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Etude de Me Jean MÉRIC, avoué à Cahors, rue G. Clemenceau, N° 5

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

à suite de licitation, les étrangers admis

de divers immeubles dépendant de la succession de Monsieur RIGAL Pierre, en son vivant domicilié à Valroufié, les dits immeubles situés dans les communes de Valroufié, Cours et Lamadeleine

L'adjudication aura lieu le SAMEDI VINGT-TROIS AOUT MIL NEUF CENT DIX-NEUF à UNE heure et DEMIE de l'après-midi, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite Ville

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le vingt-huit juillet mil neuf cent quatorze enregistré et signifié, lequel a ordonné le partage de la succession de Monsieur RIGAL Pierre en son vivant domicilié à Valroufié et la licitation préalable des immeubles dépendant de la dite succession,

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Géraud CONQUET propriétaire demeurant et domicilié à Lagarde commune de Valroufié, créancier poursuivant la vente comparant par Maître Jean MÉRIC, son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, rue Georges Clemenceau, n° 5.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur Jean RIGAL, propriétaire domicilié à Lavaurette, canton de Caussade (Tarn-et-Garonne) ;

Partie co-licitante ayant Me Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

2° Madame Marthe MAGOT, sans profession, veuve de Monsieur RIGAL Jeangette, demeurant à Pélacoy, commune de Francoulès, prise tant en son nom personnel, si besoin est, que comme mère et tutrice de son fils mineur, Léopold RIGAL, issu de son mariage avec le dit RIGAL Jeangette, domicilié avec elle ;

Partie co-licitante n'ayant pas d'avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

3° Mademoiselle Marie RIGAL, célibataire majeure demeurant précédemment à Miralasse, commune de Lamadeleine et actuellement à Lavaurette, canton de Caussade ;

Partie co-licitante ayant Me HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

4° Monsieur Jean GIBERGUES, propriétaire, demeurant à Lagarde, commune de Valroufié, pris comme subrogé tuteur du mineur Léopold RIGAL sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille du dit mineur, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton nord de Cahors, en date du dix-sept mai mil neuf cent dix-neuf, enregistrée, n'ayant pas d'avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Il a été procédé le vendredi vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf, à deux heures de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors et par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-dessous décrits et désignés et dépendant de la succession de Monsieur RIGAL Pierre en son vivant domicilié à Valroufié.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Me MÉRIC, avoué poursuivant et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION
DES IMMEUBLES MIS EN VENTE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Le premier lot comprend :

Article premier

Une maison d'habitation située au lieu dit « Courpous », commune de Valroufié, figurant à la matrice cadastrale des propriétés bâties, pour un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes, et trois ouvertures imposables ; une grange, jardin et terre labourable, le tout d'un seul tenant, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros cent quatre-vingt-huit et cent quatre-vingt-neuf, section G, pour une contenance approximative de vingt-sept ares soixante-dix centiares ; confrontant à voies publiques, Rigal Jean et Clary Jean-Louis.

Article deux

Un article en nature de terre et bois situé au lieu dit « Combel de la Boule », commune de Valroufié, paraissant figurer sous les numéros quatre-vingt-treize et quatre-vingt-quatorze, section G, du plan cadastral de la dite commune, pour une contenance approximative de douze ares vingt centiares, confrontant à Fabre Bernard et à Viguié Jean.

Article trois

Un article en nature de terre, aujourd'hui friche, situé au lieu dit « Pech de Laon ou les Jasses », paraissant figurer sous les numéros cent quatre-vingt-quatorze, deux cent neuf, deux cent onze, et deux cent douze, section G, du plan cadastral de la dite commune de Valroufié, pour une contenance approximative de soixante ares quatre-vingt-dix centiares confrontant à chemin public, Rigal de Miralasse, Marcouly, Fabre et Clary.

Article quatre

Un article en nature de terre et vigne au lieu dit « Combel des Cayroux » même commune de Valroufié, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros cinquante-sept, soixante-cinq et quarante-deux, section G, du plan cadastral de la dite commune pour une contenance de un hectare cinquante-quatre ares cinq centiares, confrontant à chemin public, Martory, Fabre et Jarlan.

Article cinq

Un article en nature de vigne perdue, au lieu dit « Travers ou Jalinier », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Valroufié sous le numéro deux cent quarante-huit partie, section B, pour une contenance de vingt-deux ares soixante-dix-neuf centiares, tenant à chemin public, Lagarde et Rigal.

Article six

Un article en nature de bois, au lieu dit « Chemin de l'Eglise ou Travers de l'Eglise », paraissant figurer à la matrice cadastrale de la dite commune de Valroufié sous le numéro neuf, section B, pour une contenance de vingt-deux ares soixante-dix-neuf centiares, tenant à chemin public.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprend :

Article premier

Un article en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Laurier et Combel des Loisiers » paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Valroufié sous le numéro cent vingt-trois pour une contenance de treize ares quarante centiares tenant à route, Fabre et Boujariou.

Article deux

Un article en nature de bois situé au lieu dit « Courpoux », commune de Valroufié paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros cent trente-huit et cent quarante-neuf, pour une contenance de trente ares quatre-vingt-douze centiares tenant à chemin, Bouisset et Fabre.

Article trois

Un article en nature de bois et pâture au lieu dit « Les Bouysses » ou « Combel Nègre », commune de Valroufié, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros cinq cent quatre-vingt-dix, cinq cent quatre-vingt-onze et cinq cent soixante-seize partie, section B, pour une contenance de un hectare quarante-cinq ares quarante-quatre centiares, tenant à chemin, Fabre, Rigal Jean et Viguié.

Article quatre

Un article en nature de bois au lieu dit « Barou ou Ramades », paraissant figurer sous les numéros trois cent quarante-neuf, et quatre cent quarante-un, section B, du plan cadastral de la commune de Valroufié pour une contenance de vingt ares quarante centiares tenant à chemin public.

Article cinq

Un immeuble en nature de terre au lieu dit « Rufflard » paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Valroufié sous le numéro cinq cent soixante-onze section B, pour une contenance de neuf ares, tenant à chemin, Bouysset, Marcouly et Courpet.

Article six

Un article en nature de prairie artificielle, terre et friche au lieu dit « Bouysse ou Corfols », paraissant figurer sous les numéros sept cent treize et sept cent quatorze du plan cadastral de la dite commune de Valroufié, pour une contenance de vingt-deux ares quarante centiares tenant à chemin et Courpet.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprend :

Article premier

Un article en nature de terre et friche situé au lieu dit « Lac Blanc », paraisant figurer au plan cadastral de la commune de Valroufié sous les numéros quatre, cinq, six et sept, section C, pour une contenance de deux hectares cinq ares quarante-cinq centiares, tenant à Gibergues, Annès, Lagarde, Brugalières, Grolières et chemin public.

Article deux

Un article en nature de terre, friche et bois au lieu dit « Baujot », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Valroufié, sous le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit, section B, pour une contenance de soixante-cinq ares soixante-dix centiares, tenant à chemin, Fabre, Linac et Marlas.

Article trois

Un article en nature de bois au lieu dit « La Devèze ou Champ de Geniès », commune de Lamadeleine, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros quatre cent trente-huit et quatre cent trente-neuf, section C, pour une contenance de vingt-quatre ares vingt centiares, tenant à chemin, Clary Jules et Clary Alphonse.

Article quatre

Un article en nature de bois situé aux lieux dits « Bois Grand ou Sindrouze ou Ladevèze », commune de Cours, canton de Saint-Géry, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros mille cent onze, mille cent douze et mille cent treize, section A, pour une contenance de trente-sept ares quarante centiares, tenant à Delmas, Lagarde, Viers, Clary, Andrieu et chemin.

Le dit jour vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf les immeubles ci-dessus décrits et désignés ont été mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs pour le premier lot, quatre cents francs pour le deuxième lot et deux cents francs pour le troisième lot, et adjugés suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf, moyennant le prix de quatre cent vingt-cinq francs pour le premier lot, quatre cent vingt-cinq francs pour le deuxième lot et deux cent vingt-cinq francs pour le troisième lot, à Me MÉRIC, avoué près le dit tribunal, qui a déclaré command en faveur de Monsieur RIGAL Augustin, demeurant à Paris, 3, rue des Eaux.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf Monsieur Calixte GIBERGUES, propriétaire à Bennac, commune de Valroufié, assisté de Me MÉRIC, avoué, qu'il a constitué à cet effet, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix des immeubles adjugés à Monsieur RIGAL Augustin, et le porter à la somme de cinq cents francs pour le premier lot, cinq cents francs pour le deuxième lot et deux cent soixante-cinq francs pour le troisième lot, ou quoi que soit, au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère a été régulièrement dénoncée suivant acte du palais en date du vingt-six juillet mil neuf cent dix-neuf aux avoués des co-licitants et de l'adjudicataire surenchéri.

En conséquence de ce qui précède, et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Calixte GIBERGUES, propriétaire à Bennac, commune de Valroufié, ayant Me J. MÉRIC pour avoué constitué,

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur Géraud CONQUET, propriétaire demeurant et domicilié à Lagarde, commune de Valroufié, créancier ayant poursuivi la vente comparant par Maître Jean MÉRIC, son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, rue Georges Clemenceau, n° 5.

2° Monsieur Jean RIGAL, propriétaire domicilié à Lavaurette, canton de Caussade (Tarn-et-Garonne) ;

Partie co-licitante ayant Me Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

3° Madame Marthe MAGOT, sans profession, veuve de Monsieur RIGAL Jeangette, demeurant à Pélacoy, commune de Francoulès, prise tant en son nom personnel, si besoin est, que comme mère et tutrice de son fils mineur, Léopold RIGAL, issu de son mariage avec le dit RIGAL Jeangette, domicilié avec elle ;

Partie co-licitante n'ayant pas d'avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

4° Mademoiselle Marie RIGAL, célibataire majeure demeurant précédemment à Miralasse, commune de Lamadeleine et actuellement à Lavaurette, canton de Caussade ;

Partie co-licitante ayant Me HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

5° Monsieur Jean GIBERGUES, propriétaire, demeurant à Lagarde, commune de Valroufié, pris comme subrogé tuteur du mineur Léopold RIGAL sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille du dit mineur, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton nord de Cahors, en date du dix-sept mai mil neuf cent dix-neuf, enregistrée, ayant Me MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

6° Monsieur Augustin RIGAL, demeurant à Paris, 3, rue des Eaux, adjudicataire surenchéri, ayant Me MÉRIC pour avoué constitué.

Il sera procédé le SAMEDI VINGT-TROIS AOUT MIL NEUF CENT DIX-NEUF à UNE heure et DEMIE de l'après-midi, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente sur surenchère des immeubles ci-dessus décrits et désignés et sur les nouvelles mises à prix suivantes :

MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... **500 fr.**

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... **500 fr.**

TROISIEME LOT

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent soixante-cinq francs, ci ... **265 fr.**

Total des mises à prix : Mille deux cent soixante-cinq francs, ci ..... **1.265 fr.**

NOTA. — D'un dire fait à la suite du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq juin mil neuf cent dix-neuf, il résulte que les immeubles ci-dessus décrits et désignés, ont été donnés à bail à M. Jean GIBERGUES, propriétaire à Bennac commune de Valroufié, pour une période de cinq années à partir du trente novembre mil neuf cent dix-huit, mais que le preneur, pour favoriser la vente dans laquelle est intéressé le mineur Léopold RIGAL dont il est devenu subrogé tuteur par la suite, consent à ce que ce bail soit considéré comme non avenu à partir du trente novembre mil neuf cent dix-neuf, moyennant d'en bénéficier pour l'année courante aux charges stipulées au dit bail.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de l'instance en partage et licitation exposés jusqu'au jour de la première vente seront payés par les adjudicataires en diminution du prix d'adjudication et proportionnellement à leur prix.

Les frais de la présente surenchère seront payés par les adjudicataires en sus du prix.

Le montant de tous les frais sera payé dans les dix jours de la vente entre les mains de Me MÉRIC, avoué poursuivant.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante,

Cahors, le trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent dix-neuf folio Case Reçu : un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à :

1° Me Jean MÉRIC, avoué poursuivant, rédacteur du Cahier des charges et surenchérisseur.

2° Me Pierre HUARD, avoué colicitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal pourront être chargés d'enchérir.